

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef.



**LOUIS-JOSEPH PAPINEAU**

Né à Montréal, en 1786. Mort à Montebello, en 1875. Un des plus grands orateurs que le Canada ait produits. Il poussa ses compatriotes à la rébellion, puis, regrettant d'avoir été trop loin, il se sauva aux États-Unis. Il eut le tort de ne pas écouter les conseils de l'évêque de Montréal. Avant 1835, Papineau fut un patriote modeste. Sous l'Union, il joua un rôle peu brillant, s'opposant aux vues larges et patriotiques de sir H. Lafontaine. Papineau n'en reste pas moins une de nos grandes figures nationales.

---

**AVIS**


---

Nos abonnés *payants* sont priés de se rappeler que la livraison de septembre prochain ne sera adressée qu'à ceux qui nous auront fait parvenir le montant de leur souscription (\$1.25) d'ici au 31 juillet 1903.

---

**Le drapeau national**


---

Nous publions, dans la présente livraison, deux communications très importantes au sujet du drapeau canadien-français.

La première nous a été adressée par l'honorable M. N. Garneau, conseiller législatif, de Québec, et la seconde par le R. P. Hudon, S. J., directeur du *Messager du Sacré-Cœur*, de Montréal.

Nous prions nos lecteurs de lire attentivement ces deux documents, qui concluent tous les deux en faveur du drapeau adopté par les comités de Québec, Montréal et Saint-Boniface.

---

**Notre-Dame du Sacré-Cœur**


---

Nous sommes séparés de la France révolutionnaire de toutes les énergies de notre âme parce que nous ne voulons nier ni les bienfaits de Dieu, ni nos gloires passées. Fiers d'être nés sous les regards de la Vierge, d'avoir grandi pour ainsi dire sur ses bras, volontiers nous l'acclamons patronne du Canada français. Elle sera toujours la marque distinctive de notre race, puisque nos compatriotes anglais l'ont bannie de leur culte désolé. A Marie donc, de garder intacte notre nationalité, en protégeant notre foi contre l'hérésie ambiante. A elle de nous conduire triomphants au Cœur de Jésus, elle en a bien le droit, puisque nous la nommons : Notre-Dame du Sacré-Cœur.

R. P. COURBON,  
Miss. du S.-C.

---

**Une opinion sérieuse**


---

Un journal hebdomadaire de Montréal, dirigé par un étranger au pays, ayant dit que le dernier livre du directeur de *L'Enseignement Primaire* est sans aucune valeur, nous croyons citer ici le dernier paragraphe de la jolie préface que l'honorable M. Chapais a écrite en tête de *Honneur à la Province de Québec.—Mémoire sur l'Éducation au Canada*. L'opinion de M. Chapais vaut bien celle des élabousseurs de notre race :

“ Dans l'étude qu'on va lire, M. Magnan fait bonne justice de cet injurieux mensonge. S'appuyant, non sur une statistique tronquée, mais sur des données complètes, il rend à notre province le rang qui lui appartient. Sa démonstration est éloquente et victorieuse. Elle arrive fort à propos pour remettre au point certaines déclamations ineptes, pour calmer certains empressements superflus, pour montrer l'inanité de certaines initiatives présomptueuses.

Nous félicitons M. Magnan de son beau travail, et nous lui souhaitons, dans l'intérêt de la bonne cause qu'il défend, des milliers de lecteurs.

THOMAS CHAPAIS,  
Membre du Conseil de l'Instruction publique.

## UNE BONNE NOUVELLE

C'est avec une bien vive satisfaction que nous pouvons annoncer au public qu'à partir du 1er septembre prochain, *L'Enseignement Primaire* sera adressé à toutes les commissions scolaires catholiques de notre province.

Depuis assez longtemps déjà, plusieurs secrétaires-trésoriers nous priaient de leur envoyer la revue, alléguant que cette publication pédagogique serait très utile aux commissions scolaires dans l'accomplissement de leurs importants devoirs.

Plusieurs députés se firent aussi les interprètes des commissions rurales, et finalement l'honorable M. Robitaille, secrétaire de la Province, fit le projet sien. Le gouvernement acquiesça à l'idée de M. Robitaille et la Législature, sans distinction de parti, vota le montant nécessaire à l'exécution du projet.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec a donné son entière approbation à cette mesure.

Au nom des amis de l'Éducation, nous remercions le gouvernement et la Législature de nous fournir l'occasion de devenir l'humble auxiliaire des commissions scolaires, dans l'exécution de leur noble tâche.

En vertu même de l'organisation administrative de notre province, ce qui regarde le fonctionnement de notre système d'instruction publique, est confié à des commissions composées chacune de cinq membres, élus par les contribuables des municipalités scolaires. Chaque commission constitue en quelque sorte un petit gouvernement, pratiquement indépendant du pouvoir central.

Il est bon qu'il en soit ainsi. La centralisation à outrance n'a jamais donné que de tristes résultats ; ce qui se passe en France depuis quelques mois le prouve péremptoirement.

Mais *décentraliser* ne veut pas dire *abandonner*. C'est un devoir qui incombe aux autorités que de venir en aide aux commissaires d'écoles, en leur rappelant leurs devoirs et en les tenant au courant de tout ce qui se passe de remarquable dans le domaine de l'enseignement.

C'est ce que nous allons nous efforcer de faire, en publiant tous les documents officiels s'adressant spécialement aux commissions scolaires, et en étudiant, *par tranche*, les articles de la loi de l'éducation qui concernent surtout ces commissions.

Nous traiterons du salaire des instituteurs et des institutrices ; de la construction des écoles ; de la charge même de commissaire d'écoles ; des terrains scolaires ; de la visite des écoles ; des programmes d'études, etc.

Déjà, le champ d'action qui nous est assigné dans cette revue est vaste, mais désormais il embrassera tout le domaine de l'enseignement primaire.

Nous tâcherons, dans le nouvel apostolat que l'on nous assigne, d'être à la hauteur de l'œuvre patriotique que le gouvernement nous confie.

C.-J. MAGNAN.

## Le Musée d'histoire naturelle de l'Instruction publique

(Ecrit spécialement pour *L'Enseignement Primaire*)

En divers temps de l'année, mais principalement à l'époque des vacances d'été, beaucoup de membres du corps enseignant ont occasion de passer par Québec, et ne manquent pas de visiter les choses intéressantes, au point de vue historique, artistique, industriel ou simplement pittoresque, qui se rencontrent dans la capitale de la Province. Mais combien, parmi ces visiteurs, ont seulement songé à consacrer une heure à parcourir les galeries d'histoire naturelle du Musée scolaire de l'Instruction publique ? Très peu de personnes l'ont fait, non seulement parmi les instituteurs et les institutrices, mais également parmi toutes les classes de personnes qui viennent à Québec. Car je ne veux parler que des gens qui n'habitent pas la ville de Québec.

En effet, pour ce qui est des Québécois, il ne faut pas s'attendre à les voir prendre la peine de se déranger un moment pour visiter le Musée de l'Instruction publique ou une "attraction" quelconque de leur ville. Et, sur ce point, ils rappellent tout à fait les Parisiens qui sont, de tous les peuples, les gens qui ignorent le plus Paris. Par exemple, il faut se garder, en cette question, de jeter la pierre soit aux Québécois, soit aux Parisiens. Car il faut reconnaître que cette sorte d'insouciance est un caractère, ou plutôt une imperfection commune au genre humain lui-même. Vous, moi, tout le monde, quand il nous arrive de passer un jour dans une localité étrangère, nous nous évertuons à la parcourir dans tous les sens pour contempler tout ce qui s'y trouve d'un peu digne d'attention ; mais, pour ce qui est de la ville ou du bourg où nous résidons, il est entendu que nous n'avons jamais le temps d'aller voir quoi que ce soit qui peut s'y rencontrer d'intéressant. Y a-t-il seulement la dixième partie de la population de Québec qui ait parcouru la prolongation de la Terrasse Frontenac tout autour de la base de la citadelle ? Pourtant, il est probable qu'en aucun pays du monde on ne saurait trouver une promenade aussi remarquable pour le grandiose et le pittoresque de ses points de vue ; et pas un touriste, de passage en notre ville, ne manque d'aller jouir à plusieurs reprises de pareilles beautés naturelles.

Toutefois, pour ce qui est des visiteurs étrangers comme des habitants eux-mêmes de la ville, il serait injuste de ne pas ajouter, pour leur excuse, qu'ils ignorent pour la plupart l'existence du Musée de l'Instruction publique, dont, si je ne me trompe, il n'est fait aucune mention dans les guides destinés à renseigner les touristes sur les choses intéressantes qu'ils doivent visiter à Québec.

C'est aux journaux qu'il appartient principalement d'instruire le peuple en ces matières d'intérêt public, et c'est pour remplir ce devoir que, pour sa part, *L'Enseignement Primaire* consacre aujourd'hui plusieurs de ses pages à parler du Musée scolaire de l'Instruction publique.

Ce Musée date de l'année 1880. Il fut mis sous les soins de feu M. Saint-Cyr, ancien instituteur et ancien député. Il fut d'abord installé dans le vieux palais législatif ; il n'avait alors que des proportions très restreintes. En 1882, on le transféra dans une salle dépendant du département de l'Instruction publique, au palais législatif actuel. Les collections diverses se développèrent rapidement à travers les années ; le local qui les contenait dut s'agrandir à plusieurs reprises, et forme aujourd'hui une galerie de-

longueur considérable, située au cinquième étage de l'hôtel du gouvernement. Malgré cette situation de belle hauteur, on y accède le plus facilement par l'ascenseur du coin nord-est de l'édifice.

Le Musée, dans son état présent, se compose principalement d'objets d'histoire naturelle, représentant à peu près tous les groupes des règnes animal, végétal et minéral. Sans exclure absolument les spécimens des autres régions de l'univers, ni surtout des autres provinces du Canada, il contient principalement des échantillons propres à la province de Québec. Réunion, aussi complète que possible et presque exclusive, des objets représentant toutes les espèces animales, végétales et minérales qui se rencontrent dans notre province, c'est là ce qui fait l'originalité de ce Musée. C'est donc un but excellent que s'est proposé le gouvernement en établissant et en développant de plus en plus cette institution scientifique. Déjà, en parcourant les collections dans leur état actuel, le naturaliste étranger, l'industriel ou le simple curieux peuvent se faire une idée assez juste des ressources de cette province en espèces animales, végétales et minérales. A mesure que le Musée s'enrichira, ce dessein intéressant se réalisera de plus en plus, et l'utilité incontestable de l'institution se fera de plus en plus sentir.

Les mammifères terrestres de la province y sont à peu près au complet. Les animaux à fourrures attirent surtout l'attention, de même que les diverses espèces de cerfs ou élans propres au Canada. On y voit un groupe particulièrement intéressant : celui des orignaux, dont il y a une famille complète, mâle, femelle et jeune. Le wapiti, le caribou, le chevreuil y sont aussi représentés. Mais le spécimen à coup sûr le plus remarquable de la collection, c'est l'ours blanc ou polaire, qui ne se trouve dans aucun autre musée de la province de Québec. La Commission géologique du Canada, à Ottawa, en possède un spécimen, mais beaucoup moins gros que celui de Québec. De fait, celui-ci est de grande taille, et ferait honneur à n'importe quel musée de l'univers. — Ce terrible animal n'appartient pas proprement à notre faune provinciale ; toutefois, il s'est déjà montré jusqu'en deçà du détroit de Belle-Isle.

La collection des oiseaux canadiens est aussi fort remarquable. Les spécimens qui la composent sont très nombreux, très bien montés, et parfaitement étiquetés avec noms latin, français et anglais. On y voit même des représentants, aux riches couleurs, des plus beaux oiseaux de la faune tropicale de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. Les gens épris du sport de la chasse s'arrêtent complaisamment devant le grand nombre d'espèces de canards, perdrix, etc., de cette belle collection ornithologique, dont une section, celle des œufs, quoique moins apparente, offre aussi au naturaliste beaucoup d'attraits.

Les poissons, les reptiles, les crustacés sont bien moins au complet que les classes dont nous venons de parler. Toutefois, en ce qui concerne les poissons, on voit là beaucoup de nos espèces les plus intéressantes : esturgeon, saumon, ouananiche, truite, maskinongé, bar, anguille, maquereau, etc. Mentionnons aussi le " poisson volant ", devant lequel s'arrêtent toujours les visiteurs qui n'ont jamais navigué sur les mers tropicales, dont la surface est souvent égayée par des troupes nombreuses de ces curieux poissons qui, de temps en temps, s'élancent en dehors de l'eau et donnent l'illusion de véritables bandes d'oiseaux s'envolant ensemble.

Les collections de mollusques, d'insectes, de minéralogie sont très considérables. Pour ce qui est des insectes, on sait déjà que le Musée possède la précieuse collection laissée par notre grand naturaliste canadien, l'abbé Provancher.

L'herbier du Musée a aussi beaucoup de valeur, et il est abondamment pourvu d'espèces végétales du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Pour ce qui est des représentants de la faune des pays étrangers, nous devons mentionner particulièrement : le trogon brillant, l'emblème national du Guatemala ; des perroquets, et d'autres oiseaux aux plumages les plus riches ; le flamand rose de la Floride ; le pélican ; l'albatros ; la lyre, dont certaines plumes sont disposées de façon à représenter l'instrument de musique qui porte ce nom ; le caïman de la Floride, et des poissons exotiques de conformation singulière ; le poulpe ou la pieuvre, animal marin que certains romanciers ont fait figurer dans des récits très dramatiques ; les coraux et les éponges.

Quant aux collections de médailles et de monnaies, elles sont aussi fort bien fournies, et contiennent des pièces très intéressantes.

Sur les murs du Musée, on voit exposée la série des tableaux illustrés de la maison Deyrolle, de Paris. Là sont représentés : les principales industries, avec échantillons des matières premières ; les machines et les instruments de sciences physiques et mécaniques ; toutes les classes des règnes animal, végétal et minéral. Tout cela comprend un très grand nombre de gravures coloriées, avec un texte explicatif dépourvu des termes techniques, et par conséquent à la portée de tout le monde.

On peut voir, par l'exposé qui précède, que le Musée scolaire de l'Instruction publique est déjà l'un des riches musées de la province de Québec, et qu'il doit être fort intéressant à visiter. On peut y passer une heure ou deux d'une façon très agréable, et surtout très utile ; car on ne saurait parcourir ces longues galeries sans apprendre beaucoup de choses, particulièrement sur les ressources naturelles de notre patrie.

Quand on ajoute, à notre Musée de l'Instruction publique, les beaux musées des universités Laval et McGill, et ceux que l'on a commencés dans les écoles normales et dans tous nos collèges classiques, on peut regarder la cause de l'histoire naturelle comme bien lancée dans les sphères supérieures de notre organisation scolaire. Malheureusement, dans les domaines primaires, il n'y a encore rien de fait, et ce n'est qu'à travers les brouillards d'un avenir plus ou moins éloigné que l'on peut apercevoir un changement complet de cet état de choses. Car il viendra nécessairement, ce... siècle dans lequel les instituteurs et les institutrices, possédant eux-mêmes des notions suffisantes d'histoire naturelle, donneront régulièrement à leurs élèves des ouvertures sur ce vaste domaine de la nature où les merveilles créées par la Providence divine se montrent à chaque pas ; alors, chaque école aura son petit musée représentatif de la flore et de la faune des localités environnantes, lequel s'augmentera d'année en année par les soins des enfants eux-mêmes, qui sont de fameux explorateurs, et dont la joie sera grande de pouvoir ajouter quelque chose aux collections de l'école. Quand ce programme idéal sera réalisé, même très partiellement, les Canadiens-Français auront vite fait de prendre le rang qui leur convient—le premier, évidemment—, dans le domaine scientifique *aussi*, parmi toutes les races qui les entourent sur ce continent.

Et qu'on remarque bien que, lorsqu'on plaide la cause des sciences naturelles, on ne le fait pas principalement en vue des jouissances très vives qu'elles procurent à tous ceux qui s'y livrent, jouissances bien réelles et que goûtent déjà en partie toutes les personnes qui lisent ou qui entendent exposer des détails sur les mœurs d'une espèce animale quelconque. Mais, outre ces joies très pures de la science cultivée pour elle-même, il y a les grands avantages qui peuvent résulter de ces études pour la prospérité

d'un peuple. L'agriculture, l'industrie, le commerce, tout cela repose sur les ressources naturelles d'une contrée, et ne peut que bénéficier beaucoup d'une connaissance approfondie des règnes animal, végétal et minéral tels qu'ils existent dans le pays. Par exemple, des personnes peu réfléchies peuvent regarder l'étude des insectes comme un amusement fort inoffensif, en tout cas comme une occupation de peu de conséquence. Pourtant, lorsque l'on considère que les insectes nuisibles prélèvent sur les cultures des États-Unis et du Canada un impôt *annuel* de 400 millions de piastres, il faut bien admettre qu'il importe beaucoup de lutter contre ces ennemis chez qui la multitude supplée à la faiblesse individuelle ; or, il n'y a pas de lutte possible contre leurs armées innombrables, si l'on ne connaît pas bien leur organisation et leurs habitudes ; par conséquent, il est nécessaire de les observer et de les étudier de très près. Et le moindre procédé efficace que l'on peut trouver pour diminuer seulement les ravages d'un petit insecte, représente pour l'agriculture d'un pays un accroissement considérable de revenus.

Il ne faut donc pas traiter légèrement l'étude des sciences naturelles, mais la considérer comme étant d'une très grande importance au point de vue des intérêts d'une nation.

Il suit de là, aussi, que les pouvoirs publics n'ont pas à redouter de commettre des excès dans l'encouragement qu'ils donnent à ces études scientifiques. C'est là un domaine où toute mise de capital est sans péril, et assure au contraire des bénéfices incalculables.

V.-A. HUARD, ptre.

---

## PÉDAGOGIE PRATIQUE

---

### De l'esprit d'observation et des moyens de l'exercer chez l'enfant

---

Avoir l'esprit d'observation, c'est savoir à propos regarder, écouter, et noter au passage, graver dans sa mémoire pour le retrouver au moment opportun ce que l'on a vu ou entendu.

Que l'esprit d'observation soit utile dans les études ou dans la vie, cela ne peut être douteux pour personne. L'enfant doué de l'esprit d'observation choisit au premier coup d'œil ce qui est important dans la leçon qu'il étudie, se rappelle à propos la règle quand il faut l'appliquer, sait rapprocher les problèmes des cas semblables, a l'art de rapprocher, en histoire, les faits et les personnages, de retrouver la loi scientifique dans ses applications usuelles, etc. Plus tard, c'est l'esprit d'observation qui aide l'apprenti à saisir les procédés et les secrets de sa profession, comme il guide l'étudiant dans la suite de ses travaux, apprend à l'un et à l'autre ce qui pourra lui servir quand il sera maître, et ne sera vraiment *maître* en sa profession que celui qui aura perfectionné en lui cette vivacité et cette justesse du coup d'œil qui lui font appliquer à propos la science acquise.

Que l'esprit d'observation soit assez rare, on n'en peut pas non plus disconvenir. Combien de personnes, en effet, ne savent voir que ce qui est mis directement sous leurs yeux, ignorent totalement, faute d'avoir écouté, des choses importantes qui ont été dites devant elles ; à combien d'écoliers n'avons-nous pas répété nous-mêmes : "On vous l'a dit cent fois !" et qui sont tout étonnés de se l'entendre dire quand la première fois ils prêtent assez d'attention à la chose dite pour la comprendre et la retenir.

Comment cultiver chez l'enfant l'esprit d'observation, cette curiosité légitime et sagace, bien différente de la curiosité frivole qui se porte sur tous les objets, indistinctement, sans savoir choisir ceux qui sont utiles et sans s'y fixer ?

Il faut en premier lieu habituer l'enfant à voir, écouter *avec patience*. C'est surtout la mobilité des sens qui nuit à leur bon usage, les enfants bavards et légers, difficiles à fixer, n'ont pas d'esprit d'observation. Il est bon de leur ménager de petites surprises dans le cours des observations, d'appeler leur attention sur un point particulier, de leur faire sentir le charme ou l'utilité de ce qu'on leur a fait découvrir en regardant de plus près. L'enfant regarde-t-il, par exemple, des gravures historiques, après un premier coup d'œil il sera porté à désirer voir autre chose, rappelez-lui les noms des personnages, faites-lui remarquer un trait de leur physionomie qui rappelle leur rôle ou leur caractère, faites saisir les défauts de costume ou autres accessoires qui diffèrent de ceux de notre temps et caractérisent celui de la scène, etc.

Habituez aussi l'enfant, dans le cours des petites observations que vous lui faites faire, à se rappeler au milieu ou à la fin ce qu'il a vu ou entendu au commencement. Par exemple, si on lui fait faire plusieurs problèmes sur les mesures de poids, on peut lui faire remarquer à un certain moment que dans tel cas l'unité choisie est le gramme, tandis que dans tel autre, c'est-à-dire un problème qu'il a fait tout à l'heure, les quantités étant plus grandes, le kilogramme est l'unité.

C'est encore un excellent moyen d'exercer l'enfant à bien observer, que de l'habituer à *compter* en observant. Il est au bord de la rivière, demandez-lui combien de bateaux il voit. Mieux encore, en promenade faites-lui compter les bornes kilométriques, les poteaux d'hectomètres, il s'habitue ainsi à observer les distances d'un lieu à l'autre, le temps employé à les parcourir, etc. Faites-lui sentir l'utilité de se rendre ainsi compte exactement des choses en lui montrant que le médecin compte les pulsations du pouls du malade et les degrés de sa température, que le pharmacien compte les gouttes des médicaments actifs, ou les fractions de grammes de ses poudres, car peser c'est encore une manière de compter. Supposez, par exemple, qu'il se plaigne que ses livres sont lourds, demandez-lui combien il croit donc qu'ils pèsent, et faites-lui corriger son erreur en les comparant à un objet de poids connu.

Il sera bon ensuite de lui donner l'habitude de mettre les objets à observer dans les conditions les plus favorables pour diminuer les chances d'erreur, à s'y prendre de telle manière pour ne pas perdre trop de temps. Par exemple, on lui fera trouver, en l'y aidant, à quelle place il faut mettre un thermomètre pour qu'il ne reçoive pas d'influence capable de le faire monter ou descendre d'une manière anormale, ni près du feu, ni sur un mur froid, par



exemple. S'il cherche des mots dans le dictionnaire, on lui fera remarquer qu'il ne faut pas feuilleter tout le livre en commençant par la lettre *a*, s'il veut avoir la signification du mot *pittoresque*, etc. S'agit-il d'observer tel travail agricole, tel phénomène de l'atmosphère, de manière à en rendre compte dans l'ensemble, en signalant les effets produits par les diverses opérations, le maître ne manquera pas de faire remarquer en quelle saison de l'année, à quelle heure du jour, le travail est dans toute son activité, le phénomène dans son plein.

On sait qu'il est d'usage de demander aux enfants qui n'écoutent rien, s'ils ne sont pas sourds, et d'ajouter : " Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre " ; pour les encourager à acquérir l'esprit d'observation, on peut leur citer des exemples d'hommes attentifs qui suppléent au défaut des sens par une application constante.— Davoust, par exemple, toujours le mieux renseigné des généraux de Napoléon, était aussi le plus myope ; le naturaliste Huber, célèbre par ses observations les plus délicates sur la vie des fourmis, était aveugle et devait se servir des yeux des autres pour recueillir des renseignements.

Tels sont les moyens les plus généraux d'inculquer à ses élèves l'esprit d'observation. C'est faire l'éducation de l'attention plus encore que celle des sens, opération intellectuelle plutôt que physique.

M. DECAUX.

---

### L'hygiène à l'école

---

Une institutrice est-elle tenue de veiller sur la santé de ses élèves ?— Quels sont les moyens qu'elle doit employer pour s'acquitter de ce devoir ? (1)

L'institutrice est une seconde mère, elles en a les devoirs, c'est elle qui initie l'enfant aux grandes vérités intellectuelles et ouvre son cœur aux saines influences d'une morale élevée. Sa tâche est belle ; élever l'enfant c'est développer intégralement tout son être au point de vue physique, intellectuel et moral.

Je parlerai aujourd'hui de l'éducation physique, j'en ferai la base de tout le reste, suivant cet adage ancien : Une âme saine dans un corps sain.

La santé, l'épanouissement de toutes les forces physiques est nécessaire pour un travail intellectuel soutenu et profitable.

Le premier devoir de l'institutrice sera donc de veiller à la santé de ses élèves et de se pénétrer de toutes les règles d'hygiène qu'elle appliquera suivant les circonstances.

La propreté est la première condition de la santé ; non seulement l'institutrice la recommandera d'une façon particulière, mais elle l'exigera : elle passera la visite à chaque rentrée de classe pour s'assurer que toutes ses élèves

(1) Reproduit de *L'École Française*.

sont bien lavées, bien peignées et avec des vêtements sans taches, elle renouvellera souvent l'air des salles, n'aura jamais une température trop élevée l'hiver et fera quitter en rentrant les manteaux, capelines, fichus... les jours de pluie, elle ne laissera pas les enfants qui viennent de loin avec des chaussures ou des vêtements mouillés.

Pendant les classes, elle aura une attention spéciale pour la tenue ; elle proscriera les jambes croisées, les dos voûtés, les épaules exhaussées, les cahiers ou les livrets trop rapprochés des yeux ; elle évitera aussi la scoliose et la myopie, ces infirmités dues trop souvent à de mauvaises habitudes scolaires.

L'enfant a besoin d'exercice physique, jamais on ne doit le priver de récréations, il est nécessaire que ces récréations soient très animées et prises en plein air. L'institutrice y ajoutera une gymnastique rationnelle qui assouplit et fortifie les muscles. Elle ne chargera pas les élèves de devoirs trop longs pour la maison ; il faut un travail proportionné à l'âge. Montaigne a dit : " L'enfant n'est pas un vase à remplir, mais une âme à former " ; ce n'est pas en fatiguant sa mémoire que l'on obtient des résultats ; on l'atrophie au point de vue intellectuel et physique.

Il faut progresser avec ménagements dans le développement des facultés. La nature nous apprend en son ordre parfait que tout évolue lentement ; que l'aurore succède à la nuit et précède le grand jour de manière que la lumière n'arrive que progressivement à l'œil de l'homme, que l'arbre grandit et se développe avant de porter des fruits.

On est tenté de nos jours d'oublier ces lois fondamentales ; dans cette époque de fièvre où il faut aller vite avant tout, on voudrait que l'enfant devînt homme en une seconde, et c'est pour la jeune fille surtout que le surmenage est dangereux.

L'institutrice vraiment digne de ce nom sera mère avant tout ; elle ne développera jamais l'être intellectuel au préjudice de l'être physique, puisqu'il doit y avoir une harmonie parfaite entre eux.

Elle écartera avec soin toute élève atteinte d'affection contagieuse, elle se conformera d'ailleurs pour ceci aux règlements établis.

C'est par ces moyens et par beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer que l'institutrice se rendra digne de la confiance des familles et qu'elle assurera le résultat de ses efforts en donnant à la société des jeunes filles fortes, possédant les connaissances nécessaires et aptes à remplir leurs destinées.

G. DE M.

---

La Revue Canadienne.— Notre confrère montréalais vient d'entrer dans une ère de prospérité qui réjouira tous les amis de notre littérature canadienne-française. A l'avenir, *La Revue Canadienne* sera publiée à 114 pages par mois, dont deux pages pour gravures hors texte. Un grand nombre de collaborateurs nouveaux feront profiter la revue de leurs talents. Les instituteurs et les institutrices pourront recevoir cette publication moyennant la moitié du prix de l'abonnement.

---

**LE DRAPEAU DES CANADIENS-FRANÇAIS**

---

“ Je ne m'objecterai pas, pour ma part, à un  
“ drapeau propre à notre nationalité. Les Irlandais  
“ en ont un à la suite duquel ils marchent  
“ fièrement le jour de leur fête nationale, pour-  
“ quoi nous, Canadiens-Français, n'aurions-nous  
“ pas le nôtre ?

PAUL DE CAZES.

Ces paroles de monsieur de Cazes, s'il faut en juger par la presse, me paraissent être l'écho fidèle du sentiment général des Canadiens-Français. En effet, pourquoi n'aurions-nous pas un drapeau qui soit bien nôtre ? Et s'il est admis que les Canadiens-Français doivent avoir leurs propres couleurs quelles seront-elles ?

Tout d'abord que sommes-nous ?

Ainsi que les Anglais, les Français, les Allemands et les Galiciens qui habitent ce pays, nous sommes citoyens du Canada. Canadiens ; notre drapeau politique est celui du Dominion que nous arborons avec orgueil. Citoyens du Canada nous sommes, en outre, sujets de la Couronne britannique pour laquelle nous professons la plus parfaite loyauté. Aussi, nous faisons-nous un devoir d'arborer et d'honorer le drapeau anglais.

Tous les Canadiens d'origine autre que la nôtre ont fait du Canada leur pays d'adoption ; ou ils n'y sont pas nés, ou le séjour de leur famille n'y remonte qu'à un demi-siècle tout au plus. C'est pourquoi nous les voyons déployer avec fierté, aux jours solennels, des drapeaux anglais, français, irlandais, etc., emblèmes de leur nationalité respective, manifestant ainsi leur origine tout en restant loyaux à leur patrie d'adoption et à la Couronne britannique.

Nous, Canadiens-Français, nous sommes les descendants des découvreurs, des défricheurs, des colonisateurs, des organisateurs et des civilisateurs de ce beau pays ; nos ancêtres y sont établis depuis deux siècles à trois siècles et demi ; ils l'ont conquis, défendu, arrosé de leurs sueurs, fécondé de leur sang.

Lors de la cession, ceux des habitants de ce pays qui aimaient mieux la France que le Canada, qui étaient plus Français que Canadiens s'en retournèrent en France, “ leur patrie, emportant avec eux le drapeau français ” ; ceux qui aimaient mieux le Canada que la France, qui étaient plus Canadiens que Français, qui se trouvaient ici dans leur patrie y restèrent, “ rompant ainsi politiquement, pour toujours, avec la France. ” Nous sommes fils de ces derniers.

Qui donc parmi les citoyens du Canada est Canadien au même titre que nous ?

Nos ancêtres, des héros, étaient originaires du beau pays de France, de la France catholique, de la fille aînée de l'Eglise.

“ Allez, disaient les rois de France à ceux qui s'embarquaient pour le Canada, “ allez conquérir de nouvelles possessions à la France et un nouveau royaume au Christ ”.

Nous sommes donc Français d'origine et Canadiens de nationalité.

La religion catholique était celle de nos ancêtres, c'est aussi la nôtre et, de grâce, n'allons pas oublier que si ces derniers sont restés Canadiens-Français, c'est parce qu'ils sont restés catholiques.

Nos ancêtres n'étant qu'une poignée quand eut lieu, lors de la cession, la suprême et dernière sélection, n'avaient pas besoin de drapeau. Leur descendance étant devenue un peuple, une nation, veut s'en donner un. C'est incontestablement le désir du peuple puisqu'il s'est formé des comités à cet effet, spontanément et simultanément, à Québec, à Montréal et au Manitoba et que tout le monde paraît en faveur du projet.

Prendrons-nous le drapeau de la France ? Evidemment non, car nous ne sommes pas ici des Français exilés soupirant après la patrie absente, mais un peuple fort, vivant heureux dans sa propre patrie, jouissant, sous le drapeau anglais, d'une entière liberté et accomplissant, en se développant, la mission que la Providence lui a confiée sur ce continent. Parce que nous sommes originaires de la France ce n'est pas une raison pour adopter son drapeau. Les Américains ont-ils conservé celui de l'Angleterre ? les Boers, celui de la Hollande ? les Australiens, les Néo-Zélandais, les habitants du Cap le drapeau anglais ? Non.

D'ailleurs, il y a des raisons politiques pour que nous ne choisissons pas, pour notre drapeau national, celui d'une nation étrangère. J'avoue franchement que l'Angleterre s'est montrée bien tolérante, pour ne pas dire magnanime, en nous permettant l'usage constant que nous avons fait, depuis cinquante ans, du drapeau français. Cet usage a dû créer, dans l'esprit de nos concitoyens anglais, la fausse et funeste impression que nous étions des Français et non des Canadiens. Qui nous dira tout le tort que cela nous a causé auprès des Anglais du Canada ? N'est-il pas temps que nous fassions cesser toute équivoque à ce sujet ?

Notre drapeau doit symboliser tout ce que nous sommes et proclamer notre origine, notre nationalité, notre religion. Et si l'une de ces trois choses devait être omise, (il n'y a aucune raison qu'il en soit ainsi), que ce soit plutôt notre origine. Nos ancêtres l'avaient compris de cette façon puisqu'ils avaient pris pour devise : " Religion et Patrie ", c'est-à-dire la patrie canadienne.

Les comités de Québec, de Montréal et de Manitoba ont choisi le drapeau suivant :  
" Champ d'azur et croix blanche " rappelant l'ancienne France.

" Fleurs de lys du drapeau de Carillon " et " feuilles d'érable " symbolisant notre nationalité et rappelant son plus glorieux fait d'armes.

" Emblème du Sacré-Cœur ", symbole par excellence de l'amour du Christ pour les hommes.

Le Sacré-Cœur se trouve là pour montrer que nous ne rougissons pas du Christ, afin qu'il ne rougisse pas de nous ; pour rappeler que la dévotion au Sacré-Cœur est nationale, ayant pris naissance ici avant de naître en France : parce que Jésus-Christ en demandant au chef de la nation française, par Marguerite Marie, de mettre cet emblème sur son étendard, s'est adressé à nous, aussi bien qu'à la France, puisque le Canada était alors possession française ; enfin dans l'espérance qu'en agissant ainsi notre pays sera préservé des affreux malheurs qui affligent la France depuis plus d'un siècle.

Oh ! je comprends les sentiments de ceux qui redoutent que ce symbole ne soit profané. Sans aucun doute il y aura des profanations, — quelle est la chose sainte qui en est exempte, — mais je suis rassuré par la pensée que Jésus-Christ savait, quand il a demandé que le Sacré-Cœur fût placé partout, que ce dernier serait profané ; de même qu'il n'ignorait pas, quand il l'a institué, que son Saint-Sacrement serait exposé à toutes les profanations. Une autre pensée me rassure et me console c'est que, pour

une profanation qui se produira il y aura des centaines et des milliers de manifestations de Foi nationale qui n'auraient jamais eu lieu sans ce drapeau.

Les comités comprennent que ce drapeau ne plaira pas à tout le monde ; rien ici-bas ne plait à tout le monde, et loin d'eux, l'intention de l'imposer à ceux à qui il ne convient pas. Ils l'adoptent, le déploient et ils invitent tous ceux qui partagent leurs sentiments à se grouper autour d'eux sous ses plis.

Quant à moi, je suis heureux de déclarer publiquement qu'il me convient en tout point et que je le hisserai sur mon toit avec orgueil et avec amour.

NÉMÈSE GARNEAU, C. L.

---

## CARILLON ET LE SACRÉ-CŒUR

---

C'est pour me rendre, amis lecteurs, à la gracieuse invitation du directeur de la revue que je vais vous entretenir du drapeau national. Il a sans doute voulu par là honorer le *Messager Canadien du Sacré-Cœur* que j'ai charge de rédiger. Je n'avais pas d'autre titre à cette marque d'estime et de confiance, dont je le remercie cordialement. Trop heureux, du reste, d'avoir une si belle occasion de faire quelque chose à la gloire du Cœur adorable.

La cause du Sacré-Cœur est en effet très liée à la question du drapeau national. C'est la raison de cet article.

Mais permettez-moi d'aborder sans retard mon sujet. L'on propose donc aujourd'hui à l'adoption des Canadiens-Français un étendard, comme signe distinctif de leur nationalité. Plusieurs groupes de citoyens, de Québec, de Montréal et de St-Boniface le présentent au respect et à l'amour de leurs compatriotes. Ce drapeau, peut-être l'avez-vous déjà sous les yeux. Peut-être flotte-t-il déjà sur vos écoles. C'est l'azur de Carillon, avec fleurs de lys à chaque coin et traversé par une large croix blanche au centre de laquelle brille le Cœur sacré de Jésus, tout rayonnant parmi les feuilles d'érable.

L'on ne pouvait, ce me semble, mieux choisir. Voilà ce que je voudrais démontrer en m'attachant aux deux éléments principaux de l'étendard national projeté : Carillon et le Sacré-Cœur.

### I. Pourquoi Carillon ?

Il y a un tel rayonnement de gloire autour de ce drapeau que l'imagination populaire en est comme fascinée. Et avec raison. C'est qu'il rappelle l'un des plus beaux faits de notre histoire, toute une épopée glorieuse dont l'éclat rejaillira à jamais sur notre race. Il a du reste été immortalisé par le grand poète québécois dans un chant célèbre terminé par cette stance émue :

Ah ! bientôt puissions-nous, ô drapeau de nos pères !  
 Voir tous les Canadiens unis comme des frères,  
 Comme au jour du combat se serrer près de toi !  
 Puisse des souvenirs la tradition sainte  
 En régnant dans leur cœur, garder de toute atteinte  
 Et leur langue et leur foi !

Aussi nommer Carillon, cela suffit pour faire vibrer tous les cœurs canadiens-français dans un même sentiment de patriotisme.

On objectera peut-être qu'il est impossible d'établir avec toute la certitude désirable, l'authenticité de ce drapeau. Mais n'a-t-il pas en sa faveur la croyance du peuple. Et puis, c'est certainement une relique française de l'époque, à laquelle on a attaché le nom glorieux de Carillon. Est-ce que cela ne devrait pas nous suffire ? Pourquoi y regarderions-nous de si près ? Puisque nous voulons nous faire un drapeau bien à nous, de quelle autre matière le ferions-nous ce drapeau bien nôtre, bien national, bien canadien-français ? Où trouver un étendard plus populaire et qui résume mieux l'attachement au sol, l'attachement à la religion et le souvenir de la patrie d'origine ? Si ce sont là vraiment les éléments de notre patriotisme, comme on l'a si bien dit, pourquoi ne pas nous contenter du drapeau de Carillon ?

Quel autre le remplacera ? " C'est qu'un drapeau ne s'improvise pas ; ce qui le rend national, c'est la longue et solennelle consécration de tout un peuple ; ce qui le rend glorieux, c'est son baptême de victoires ; c'est qu'il fut, pendant plusieurs siècles, le témoin des plus beaux et des plus grands dévouements enfantés par le patriotisme. "(1)

Carillon a tous ces titres à notre faveur. Voilà pourquoi il s'impose à notre choix, de préférence à tout autre, même au tricolore.

Ce sont sans doute des couleurs amies que celle de la France. Ce sont les couleurs de nos cousins d'outre-mer ; elles nous rappellent la France d'aujourd'hui que nous aimons toujours malgré ses égarements ; surtout elles sont l'expression de ce que nous avons de commun avec nos cousins de là-bas : l'âme française. Voici pourquoi nous nous plaisons depuis cinquante ans à arborer les trois couleurs sur nos maisons, à les attacher à notre boutonnière, à en faire l'ornement de nos fêtes.

Mais il ne peut être question d'en faire le drapeau national des Canadiens-Français. Et cela pour de graves et nombreuses raisons :

1° Le tricolore est le drapeau de la France ; il ne peut donc être celui d'une autre nation, il ne peut donc être à nous.

2° Une guerre survenant entre la France et l'Angleterre, que ferions-nous du tricolore que nous aurions adopté ? Nous serions forcés de le cacher. Comment l'arborer, en faire parade, sans provoquer la colère de nos concitoyens d'origine anglaise, sans nous exposer à troubler sérieusement la paix au-dedans ?

3° M. N. Garneau, membre du Conseil législatif, disait récemment au cours d'un remarquable écrit en faveur de Carillon aux armes du Sacré-Cœur : " J'avoue franchement que l'Angleterre s'est montrée bien tolérante, pour ne pas dire magnanime, en nous permettant l'usage constant que nous avons fait, depuis cinquante ans, du drapeau français. Cet usage a dû créer, dans l'esprit de nos concitoyens d'origine anglaise, la fausse et funeste impression que nous étions des Français et non des Canadiens. Qui nous dira tout le tort que cela nous a causé auprès des Anglais du Canada ? N'est-il temps que nous fassions cesser toute équivoque à ce sujet ? "

4° Nous n'avons de commun avec les Français d'aujourd'hui, ni le sol, ni la vie nationale, ni la vie sociale. Nous formons un peuple bien distinct. " Avant tout nous sommes Canadiens ".

(1) Amédée de Ponthieu. — Recueil de fêtes légendaires.

Il y aurait bien une autre raison majeure, d'ordre moral et religieux, contre l'adoption du tricolore. Qu'on me dispense de la signaler ici. Il n'est personne du reste qui ne la devine. Mais que nos bons cousins de France ne s'alarment pas de nous voir choisir un drapeau qui soit bien à nous. Nous n'en resterons pas moins français d'âme et de cœur.

## II. Pourquoi le Sacré-Cœur ?

La réponse à cette question, amis lecteurs, vous monte vite du cœur aux lèvres. Dans votre foi ardente, vous avez déjà compris tout ce qu'un peuple éminemment catholique comme le nôtre doit à son Dieu. Quand il s'agit pour lui de s'affirmer aux yeux des autres nations, par l'adoption d'un drapeau qui lui soit propre, hésiterait-il à se distinguer en donnant à cette affirmation un caractère nettement catholique qui proclame bien haut la sublime mission que le Seigneur lui a faite sur ce continent, et l'étonnante prédilection du Cœur de Jésus pour lui ?

Par notre vocation, en effet, nous sommes, "les champions du Christ" en Amérique, et les "soldats de la Providence"... "ce sacerdoce royal, réservé aux peuples d'élite, nous avons le privilège d'en être investis ; cette vocation religieuse et civilisatrice, c'est, je n'en puis douter, la vocation propre, la vocation spéciale de la race française en Amérique. Oui, sachons-le bien, nous ne sommes pas seulement une race civilisée, nous sommes des pionniers de la civilisation ; nous ne sommes pas seulement un peuple religieux, nous sommes des messagers de l'idée religieuse ; nous ne sommes pas simplement des fils soumis de l'Église, nous sommes, nous devons être du nombre de ses zéloteurs, de ses défenseurs et de ses apôtres." (1)

Or, le signe distinctif de notre foi et de cette noble mission ne saurait être la croix seule, parce que la croix est simplement, aujourd'hui, un signe chrétien. Il nous faut le Cœur sacré de Jésus. Il nous le faut encore ce glorieux et touchant symbole de lumière et d'amour, il nous le faut, parce qu'il nous redit la charité infinie du Sauveur pour tous les hommes, et spécialement la prédilection de son Cœur pour le peuple canadien-français. Il nous le faut, parce que nous lui devons en retour un hommage national.

Tout homme à l'âme franche et chrétienne qui a étudié notre histoire, avouera qu'on ne peut s'expliquer autrement que par une providence toute spéciale du Cœur de Jésus les origines et les développements admirables de notre race en Amérique.

Elle éclate dès le matin de notre existence nationale. Nous voyons paraître, comme une pure et brillante aurore, les Jacques Cartier, les Champlain, les de Maisonneuve, les Marie de l'Incarnation, les de Laval, les Brébeuf et les Lalemant, toute une élite d'apôtres, de prêtres et de laïques, de religieux et de vierges. L'extension du règne de Dieu, voilà le premier mobile de toutes leurs entreprises. Mais voyons le Sacré-Cœur choisir et poser lui-même les plus belles d'entre les pierres fondamentales de son édifice qui sera la Nouvelle-France.

C'est d'abord la Thérèse du Nouveau-Monde. L'objet, longtemps avant la B. Marguerite-Marie, des révélations du divin Cœur, embrasée par lui d'un zèle tout apostolique, elle accourt sur son ordre vers nos rivages qu'elle devait illustrer par la sainteté la plus sublime. Puis, n'est-il pas un élu du Sacré-Cœur, le grand et saint Prélat qui fut le premier Evêque de la Nouvelle-France, lui l'ami intime du pieux

(1) Sermon sur la vocation de la race française en Amérique, prononcé à Québec, le 23 juin 1903, par l'abbé L.-A. Paquet.

Jean de Bernières et du Vén. Jean Eudes, l'apôtre du Sacré-Cœur ? N'est-elle pas une élue du Sacré-Cœur, l'Hospitalière mystique Marie-Catherine de St-Augustin, la fille spirituelle du Vén. Eudes ? Et parmi nos plus illustres apôtres du XVII<sup>e</sup> siècle, les Paul Lejeune, les Paul Ragueneau, les Gabriel Lalemant, les Garnier, les de Corbeil, les Joseph de la Colombière— pour ne citer que ceux qui nous ont laissé des témoignages authentiques de leur dévotion au Sacré-Cœur— n'étaient-ils pas tous des élus du divin Cœur ?

Non, n'en doutons pas, c'est le Cœur de Jésus qui a inspiré ces grandes âmes et tant d'autres encore, ces saints et ces héros aux dévouements sublimes et féconds. C'est le Cœur de Jésus qui inspira ceux qui présidèrent les premiers à la colonisation de notre pays, pour n'y envoyer que des familles choisies pour leur probité, l'excellence de leurs mœurs et la fermeté de leur foi. Qu'elle est touchante cette tendre sollicitude du Sauveur ! et qu'on lui a justement mis dans la bouche, au sujet des Canadiens-Français, ces paroles du Prophète : " J'ai formé ce peuple pour moi ". (1)

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'action du Sacré-Cœur éclate aussi bien. En 1700, Québec, berceau de notre race, devient un foyer ardent de la dévotion au divin Cœur qui dès lors est l'objet d'un culte public. Aussi le Sacré-Cœur veille-t-il bien sur le petit peuple qu'il a formé pour lui : il continue à le préserver des erreurs funestes du Jansénisme, puis du rationalisme impie du siècle de Voltaire qui ravagent la mère-patrie et sont en voie de la ruiner. Mais le bienfait des bienfaits du Cœur de Jésus, c'est de nous avoir sauvés des horreurs de la Révolution française et de ses conséquences fatales en nous arrachant, la veille, des bras de la mère-patrie.

Ah ! certes la séparation fut cruelle. Mais le Bon Pasteur ne frappait que pour sauver. Il avait des desseins de miséricorde pour l'Amérique, et pour les exécuter il avait jeté les yeux sur son petit peuple : " J'ai formé ce peuple pour moi ; il publiera mes louanges. " (2)

Longtemps on pensa que ce rameau détaché de la vieille France était destiné à périr. On ne croyait pas que ce petit peuple, pauvre, abandonné, disséminé par une vaste contrée, pût guère survivre. On se disait qu'il succomberait bientôt sous les coups de l'oppression d'une immigration savamment combinée, pour se perdre à jamais dans l'élément étranger et protestant.

Ce petit peuple a survécu : aujourd'hui, il compte près de trois millions d'hommes échelonnés sur les rives du majestueux Saint-Laurent, ou groupés dans différentes parties de la Puissance et des États de la république voisine. Il est libre et fort. Il a conservé intact, à peu d'exceptions près, sa langue et sa foi, il est resté français et catholique.

Qui donc a donné à ce petit peuple cette fécondité merveilleuse ? Qui donc lui a gardé sa foi ? Qui lui a donné la victoire sur les ennemis de sa liberté ? Qui l'a fait l'apôtre de la vraie civilisation en Amérique ?

Ah ! n'en doutons pas, le Cœur de Jésus veillait. Il l'avait décrété : " J'ai formé ce peuple pour moi ; il publiera mes louanges. "

Nos pères ont reconnu hautement cette prédilection du divin Cœur. Dès le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme nous venons de le voir, alors que les révélations

(1) Is. 43, 21.

(2) Ibid.



faites à la B. Marguerite ne faisaient guère que commencer à se répandre, le culte public du Sacré-Cœur était inauguré à Québec, et un peu plus tard, en 1716, une association pieuse s'y formait dont les membres honoraient le Cœur adorable par des hommages particuliers. Les premières familles, tout ce qu'il y avait de noms illustres au pays, en faisaient partie, avec les principaux citoyens de Québec et de Montréal, et des paroisses entières. En tête des fidèles, figuraient les évêques, le clergé séculier et régulier, les religieux et les religieuses des diverses communautés.

Le Cœur Sacré de Jésus n'a pas cessé de régner au pays de l'érable. Aujourd'hui son culte y fleurit plus que jamais. Voilà pourquoi, sans doute, beaucoup de nos compatriotes, animés d'un vrai patriotisme, se sont demandés pourquoi nous n'ajoutions pas au culte que nous rendons déjà au Sacré-Cœur l'hommage d'un culte national en apposant son divin emblème sur notre drapeau. Ce serait parfaire son règne sur nous.

Ah ! qu'un tel hommage de foi et d'amour national lui serait agréable ! Ce serait, en effet, répondre à l'un de ses plus ardents désirs. En 1689, il l'a demandé à la France par son roi Louis XIV, à qui la B. Marguerite Marie fut chargée de transmettre les volontés divines. Notre Seigneur promettant en retour à la France de lui garder la foi et de lui donner la victoire sur ses ennemis.

A nous de nous rendre au désir du Sacré-Cœur ; et, plus heureux que nos cousins d'outre-mer, nous ressentirons le bienheureux effet de ses magnifiques promesses.

### III. Réponses aux objections

Vous savez, amis lecteurs, que les objections au drapeau projeté ne manquent pas et ne manqueront pas. Il n'en pouvait être autrement. On peut les classer comme suit : Les unes regardent la demande faite à la France ; les autres, l'emblème divin lui-même ; d'autres enfin, l'opportunité de ce choix.

1° *Quant à la demande.*— Il en est qui ont pensé qu'elle s'adressait à Louis XIV personnellement et non à la nation française. D'autant plus qu'il n'y avait pas, prétendent-ils, de drapeau national à cette époque-là.

Le *Messenger Canadien du Sacré-Cœur* (numéro d'avril dernier) a réfuté victorieusement, il me semble, ces objections. Il y est d'abord prouvé qu'il y avait alors (en 1689) un drapeau national, lequel était blanc, puisque Louis XIV en sa qualité de chef de la nation n'avait pas d'autre étendard officiel que le drapeau blanc. Ensuite, par une étude attentive du texte authentique de la révélation, il est démontré que Notre-Seigneur s'adressait à Louis XIV, non en tant que personne privée, mais en tant que chef du peuple français.

2° *Quant au divin symbole lui-même.*— Beaucoup de personnes ne peuvent se faire à l'idée qu'on fixe une chose si sainte à un objet aussi profane que le drapeau, exposé à des usages rien moins que nobles et même criminels. En un mot, on craint les profanations.

Cette crainte est exagérée. Une excellente réponse a été aussi faite dans le *Messenger* à cette objection. Résumons-la : Est-ce que Notre-Seigneur n'avait pas prévu tout cela quand il l'a demandé ? Est-ce qu'on a jamais trouvé à redire de ce que le signe sacré de notre rédemption, la croix, se trouvât sur les étendards nationaux ? Est-ce qu'on n'abuse pas de tout : objets de piété, chapelets, etc. ? Faut-il, à cause de

cela, les supprimer? le Sauveur en a agi ainsi dans la sainte Eucharistie. Est-ce qu'il ne prévoyait pas en l'instituant tous les sacrilèges, tant extérieurs qu'intérieurs, auxquels y serait exposée sa personne adorable? Mais son amour a été plus fort que tout cela, car il savait qu'il reviendrait plus de gloire à Dieu, de la foi et de l'amour des siens. Ainsi sur notre étendard, le Sacré-Cœur subira sans doute quelques irrévérences. Mais qui dira toute la gloire qui lui reviendra de cet hommage national! A ce sujet, l'Hon. M. Garneau disait, dans l'article cité plus haut: "Une autre pensée me rassure et me console, c'est que, pour une profanation qui se produira, il y aura des centaines et des milliers de manifestations de foi nationale qui n'auraient jamais eu lieu sans ce drapeau."

Une autre objection: Mais y pensez-vous d'aller mettre un emblème religieux sur le drapeau national! Nous ne voulons pas d'une bannière. Un drapeau doit être purement civil.

Voilà une objection propre à étonner dans la bouche d'un Canadien-Français. Si elle était commune, il y aurait de quoi désespérer de notre peuple. Car s'il est une tradition belle et sacrée entre toutes celles que nous ont léguées nos pères, c'est bien celle qui nous a appris à ne pas séparer la religion d'avec la patrie. C'est donc là l'objection des Canadiens dégénérés, ou de ceux qui ignorent l'histoire. Toujours, en effet, et chez tous les peuples, les étendards nationaux ont revêtu un caractère religieux.

Soyons en garde contre ceux qui ne veulent pas d'emblème religieux: ce sont le plus souvent de ces hommes qui ont honte de leur foi, et rougissent volontiers du Sacré-Cœur, les mêmes pourtant qui, selon un mot pittoresque, "avalent les trois croix du drapeau britannique"; ce sont peut-être aussi de ces hommes qui veulent tout laïciser, qui veulent Dieu hors de l'école, hors de l'hôpital, hors de l'État.

Une autre objection enfin: elle est de ceux qui craignent que l'emblème du Sacré-Cœur n'offense les protestants.

Que ceux-là se tranquillisent. Leur crainte est chimérique. Les protestants, bien au contraire, respecteront et admireront une si fière confession de notre foi, qui d'ailleurs n'a rien en soi de provoquant.

3. *Quant à l'opportunité.*— C'est la dernière classe: elle est de ceux qui disent: L'idée est excellente, mais pas opportune: le temps n'est pas arrivé.

A quoi il faut répondre:

Et quoi! au moment où notre race prend conscience d'elle-même, de sa force et de sa vitalité, et que sentant un besoin plus vif, plus intime et plus profond que jamais de s'affirmer, elle veut choisir un drapeau, est-il donc inopportun de donner à cette affirmation un caractère nettement catholique?

Il n'est pas temps? Mais ignorez-vous ce qui se passe dans certains de nos grands centres: et les ravages exercés dans les esprits par une certaine presse, et le poison des doctrines importées, d'une littérature éhontée et des théâtres corrupteurs? Ignorez-vous qu'une portion trop considérable de l'élément malsain qui poursuit avec acharnement la ruine de la vieille France, a échoué sur nos rivages et travaille aussi à ruiner la Nouvelle? Comptez-vous donc pour rien la loge maçonnique de Montréal, qui dépend du Grand-Orient de France? Est-ce que tout cela ne constitue pas un péril réel et très grand? Et nos compatriotes des États-Unis seraient-ils donc à l'abri des assauts du protestantisme et du naturalisme?

Et s'il est vrai, comme le disait l'illustre Président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec aux fêtes de juin dernier, que " nous arrivons à un tournant de notre histoire "... " que nous touchons à des crises, " à des bouleversements politiques sans qu'il soit possible de prévoir ce que notre race deviendra ; puisque présentement " nous avons un devoir manifeste à remplir envers nous-mêmes, envers notre nationalité, à savoir de nous préparer à tout, afin de ne pas être surpris par l'heure décisive, " l'on avouera qu'il ne faut pas se contenter de moyens humains. Mais nous devons avant tout par un acte de foi national mettre toutes nos espérances dans le Cœur du divin Sauveur, de celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie. Confions-nous entièrement à lui, il saura bien nous garder. Il a pour les peuples qui l'honorent, comme pour les individus, des promesses magnifiques. Nous avons besoin de grâces de choix pour rester fidèles à notre mission sur ce continent ; il nous les donnera.

\* \* \*

Que le Cœur de Jésus brille donc sur l'azur de Carillon parmi les feuilles d'érable. Et toi, ô drapeau, déploie fièrement tes ailes, toi qui portes dans tes plis le plus saint et le plus glorieux des symboles, le signe sacré de nos plus chères espérances et le gage le plus certain de notre salut. Flotte joyeusement à tous les vents, et redis partout avec la reconnaissance d'un peuple privilégié les louanges du Sacré-Cœur.

L. HUDON, S. J.

*Note de la Rédaction.* — La question du drapeau est complexe : elle est à la fois religieuse et nationale ; c'est ce premier point que nous avons demandé au R. P. Hudon de traiter, ne voulant pas nous aventurer nous-même sur un terrain surtout réservé aux autorités théologiques. L'éminent directeur du *Messageur du Sacré-Cœur* a développé son sujet d'une manière complète. Nous le remercions sincèrement pour son beau et éloquent travail.

### La tuberculose pulmonaire à la campagne (suite et fin)

L'habitation de la famille pêche très souvent sous le rapport hygiénique. L'habitation du cultivateur, comme nous le disions tout à l'heure, est elle-même assez convenable dans nos grandes paroisses. La maison de l'ouvrier (à la ville) est beaucoup moins bien sous le rapport hygiénique. Comme les maisons d'école, ces logements sont mal construits, mal éclairés, mal ventilés. Il y a une grande réforme à opérer. On a créé à Paris la commission des logements insalubres. Ce corps possède de vastes pouvoirs et rend de grands services. Il dépend de la préfecture de la Seine et il est placé sous la direction d'un médecin inspecteur général. Combien de fois dans notre carrière, déjà assez longue, de médecin de campagne, n'avons-nous pas rencontré de ces maisons, foyers de pestilence, sentines de maladies et de mort. Maisons maudites, suivant l'expression du Dr Coste. Tout y est dans un désordre repoussant ; on y couche, on y mange, on y crache un peu partout. Bien souvent les plafonds, beaucoup trop bas, sont encombrés du linge sale de la quinzaine, qu'après un léger savonnage, la femme aura suspendu à égoutter. Les ouvertures y sont soigneusement closes et le parquet est sali par une couche de poussière, de détritits et de crachats. On s'émeut et l'on met sur pied toute la hiérarchie des pouvoirs publics à la seule apparition d'un cas de variole, de diphtérie, de fièvres typhoïdes, et l'on a raison. Mais pourquoi restons-nous absolument apathiques en présence de tant de causes débilitantes et ruineuses de la santé publique ? Je ne parlerai pas de la mauvaise hygiène des

grands édifices industriels, des grands magasins des villes, des grands bureaux publics, des voitures publiques, des gares de chemin de fer, etc. Il y aurait un livre intéressant à écrire sur ce sujet. Je resterai donc à la campagne puisque la campagne se tuberculise si rapidement.

Parlons maintenant de la distribution du bacille de Koch, cause immédiate de tout le mal. La tuberculose se transmet par le contact immédiat et au moyen d'un intermédiaire. La cause la plus vulgaire et la plus dangereuse est le crachat. Le tuberculeux, comme le reste des mortels d'ailleurs, a la déplorable habitude de cracher partout et sur tout. Ce qui constitue chez l'un un acte de malpropreté qu'on ne peut trop stigmatiser devient chez l'autre un crime qu'on ne saurait punir assez sévèrement. C'est par le crachat et à cause de lui que les agglomérations d'individus sont toujours si dangereuses. C'est par lui que nos maisons d'école de campagne, après avoir débilité et appauvri physiquement nos enfants, leur inoculent le microbe tuberculeux. Est-il à votre connaissance, messieurs, et je vous prie de me pardonner si j'insiste autant sur cette question, est-il à votre connaissance, dis-je, que messieurs les commissaires vous aient jamais payé le luxe d'un crachoir, lorsque vous fréquentiez ce qu'on appelle si justement "la petite école"? N'avez-vous pas été parfois péniblement surpris de voir un de vos petits compagnons bien doué au point de vue physique, issu de parents robustes et bien portants et que vous aviez perdu depuis quelques années, se présenter à vous courbé et souffrant sous le coup de cette terrible tueuse de jeunes gens? Comme des milliers de victimes de la tuberculose, il a pris le germe homicide entre les quatre-murs de la maison d'école.

Dans nos maisons à la campagne et dans nos villages, vous avez partout constaté la présence sur le parquet des *catalognes* ou paillassons. Vous ne sauriez croire quel rôle jouent dans la propagation de la tuberculose, ces nids de microbes. Le tuberculeux ambulant qui promène chez ses amis du canton son existence déchue est toujours accueilli avec sympathie par notre hospitalière population rurale. On le trouve intéressant parce qu'il souffre; il serait mal noté celui qui ferait mine seulement de l'éconduire une seule fois. Il faut voir aussi si le pauvre malade abuse de cette complaisance. Aujourd'hui, il va chez son plus proche voisin et demain, s'il fait beau et si ses forces le lui permettent, on le rencontrera dans l'autre bout de la concession. Ignorant qu'il est un danger qui menace la santé et la vie de ceux qui le reçoivent si bien, il prolonge ses visites et il expectore profusément autour de lui et surtout sur le paillasson. Ce détail apparemment insignifiant est gros de conséquences désastreuses. Que fait-on de ce tapis, de ce paillasson contaminé? On le laissera là jusqu'à l'époque de la prochaine grande lessive et, dans l'intervalle, ce sont des colonies contenant des milliers de bacilles qui séjourneront là dans cette habitation.

Ces bacilles seront aspirés par la famille et par leurs amis. Je ne puis m'empêcher de stigmatiser la grossière habitude qu'ont certaines personnes de cracher jusque dans l'église. Notre éducation sous ce rapport laisse déplorablement à désirer. Nous sommes en famille, messieurs, et c'est pour cette raison que je vous parle si librement de toutes ces misères.

\* \* \*

Il est donc parfaitement démontré aujourd'hui que la tuberculose est une maladie bacillaire et conséquemment contagieuse. Le bacille de Koch est l'agent spécifique, et nos organes sont les milieux propres à sa culture, à sa croissance et à sa transformation en tubercules. Les candidats à la tuberculose sont: les malingres, les lymphatiques, les déchus par quelque cause que ce soit, etc.

La tuberculose est curable, avons-nous dit; avec les maîtres de la science tous les médecins doivent avoir la conviction de cette curabilité pour la faire partager à leurs malades, leur inspirer une confiance salutaire, le courage et la persévérance nécessaires pour se soigner.—Le professeur Brouardel a constaté que plus de la moitié des individus ayant succombé à une mort violente, et autopsiés à la morgue, présentaient des lésions de tuberculose active ou éteinte. M. Letulle, sur 189 autopsies, a constaté 92 fois des

traces de tuberculose ancienne. Le nombre est grand. D'ailleurs, une pleurisie, des prétendues bronchites *a frigore* ne sont autre chose que des manifestations tuberculeuses d'ordre divers.

Avec le professeur Grancher, on peut répéter hardiment que la tuberculose est la plus curable de toutes les maladies chroniques. Gaston Lyon, chef de clinique médicale à la faculté de médecine de Paris, ajoute qu'on ne peut trop insister sur la curabilité fréquente de la tuberculose pulmonaire, que la guérison se produise spontanément, sous la seule influence de la nature, ou sous l'influence adjuvante des moyens hygiéniques.

C'est là une notion éminemment consolante, en présence d'une maladie aussi répandue.

Que devons-nous faire pour nous protéger contre ce mal si redoutable ? Isoler le bacille et transformer les prédisposés pour leur permettre de lutter. Pour arriver à ce résultat, nous croyons que le moyen le plus efficace serait d'inculquer par tous les moyens possibles à nos populations, du haut en bas de l'échelle sociale, la véritable connaissance de la genèse de la tuberculose. Montrons fidèlement au peuple ce que c'est que cet ennemi si redoutable, et avec son instinct admirable de conservation il saura s'en défendre. La croyance la plus accréditée chez nos populations, c'est que la tuberculose est héréditaire et incurable. On ignore absolument qu'elle est si facilement, je dirai fatalement contagieuse. On se protège contre la diphtérie, contre la variole, contre la fièvre typhoïde, etc. On se protégera non moins efficacement contre le bacille de Koch, lorsqu'on le connaîtra plus amplement. Pour arriver à ce désirable résultat, il faudrait introduire dans nos écoles les plus modestes comme les plus importantes l'étude obligatoire de l'hygiène. C'est cette science admirable qui doit nous sauver. N'est-il pas plus raisonnable de croire qu'on sauvera notre génération plus facilement et plus sûrement par la persuasion que par les moyens coercitifs ? Disons à l'enfant d'école et répétons lui tous les jours qu'il doit accorder autant de soins à sa culture physique qu'à sa culture morale et intellectuelle.

L'aphorisme classique *mens sana in corpore sano* est absolument vrai. C'est par l'école que nous répandrions les saines notions de l'hygiène.

Tous les hygiénistes du monde proclament que c'est le crachat qui est le grand facteur de la contamination.

Est-il donc si coûteux de recueillir tous les crachats sans distinction d'origine, d'empêcher leur dessiccation, de hâter leur destruction ? Si, dit Letulle, par un coup de magie tous les habitants de Paris, d'un commun accord, cessaient d'expectorer par terre pour cracher dans leurs mouchoirs, serviettes, et autres objets, pour le restant de leurs jours, et s'ils pouvaient imposer à leurs descendants la même propreté pratique, en d'autres termes si les crachoirs publics et les crachoirs individuels se substituaient à la pratique ignoble du crachat à terre, on peut affirmer que la mortalité par la tuberculose pulmonaire deviendrait une exceptionnelle rareté, mais pour qu'une pareille révolution se produise, il faudrait de l'héroïsme de la part des pouvoirs publics, et de la part des individus. C'est par l'enfant à l'école qu'il faut commencer la croisade et la continuer avec énergie et persévérance dans la famille et chez les officiers publics. Est-ce que ceux-ci ne devraient pas donner l'exemple ? Vraiment, nous avons plus de confiance dans la bonne volonté de l'enfant.

Dans certains de nos édifices publics, on a bien affiché en grosses lettres, " Ici il est défendu de fumer," il n'y a que dans les voitures de la compagnie des tramways que j'ai vu affichée la défense de cracher sur le plancher. Est-ce que cette invitation n'a pas bien été accueillie du public ? Est-ce qu'elle n'a pas produit d'excellents effets ? Letulle insiste pour la mise en batterie de crachoirs en tous lieux, dans les gares de chemins de fer, dans l'hôtel des postes, dans les banques, les facultés, les églises, les théâtres, les jardins publics, qu'ils soient exposés à tout venant, bien en vue et à profusion.

Ce serait une leçon de choses qui finirait par être comprise. Ce serait une sauvegarde des lois de l'hygiène sociale. Après avoir mis l'enfant et tout le public en garde contre le danger de la contagion par le bacille, nous devrions lui apprendre quels sont

les moyens de le combattre lorsqu'il en est atteint. Montrons-lui aussi à se tenir en état de non-réceptivité, en conservant sa robustesse native et en modifiant et tonifiant son tempérament, lorsqu'il a le malheur de naître débile. C'est encore en observant strictement les lois de l'hygiène qu'il atteindra ce double desideratum. En Angleterre on a bien compris la nécessité de faire un grand effort en ce sens, et dans les écoles de la Grande-Bretagne, dans les programmes d'études, on donne la place d'honneur à l'hygiène, et cette place, on la fait très large. La génération anglaise contemporaine qui s'est imprégnée de ces sages principes, les met aujourd'hui en pratique. Il faut voir quelle énorme transformation a subie la grande Ile Britannique au point de vue de la salubrité. Depuis 37 ans, le chiffre de la mortalité par la tuberculose pulmonaire en Angleterre, est tombé de trente-sept par mille à vingt par mille. Est-ce que ce résultat n'est pas de nature à nous encourager. Dans le même pays il est une loi qui réglemente la construction des maisons d'écoles et cette loi n'est pas une simple lettre spéculative, n'est pas simplement une belle théorie. Les pouvoirs publics sont inexorables sur ce point. Lorsque nous aurons converti le public à ces deux idées qui manquent à son éducation, la curabilité de la tuberculose d'abord, sa prophylaxie ensuite par la guerre faite aux expectorations bacillaires, on pourra se dire que l'ère de la restauration commence. En Allemagne on a fait de grands efforts depuis quelques années pour arrêter les progrès toujours croissants de la terrible maladie, et comme en Angleterre, les résultats ont été très heureux. On a d'abord établi dans ce pays les sanatoriums. On en attendait un double résultat : d'abord le traitement et la guérison des tuberculeux, et, en second lieu, la démonstration de la curabilité de la maladie par l'hygiène. Les compagnies d'assurance allemandes ont constaté depuis longtemps déjà que la majeure partie des rentes à servir aux ouvriers devenus incapables de gagner leur vie, allait à des tuberculeux. Et, d'un autre côté, l'office impérial des assurances contre l'invalidité s'apercevait que sur mille ouvriers devenus invalides de 20 à 24 ans, 548 étaient en commencement ou en activité tuberculeuse, et entre 24 et 29 ans 521 étaient pris par le tubercule. En constatant les grands bienfaits de l'isolement et des traitements méthodiques du malade au début, il créa des sanatoriums populaires, en s'efforçant de faire, par ses médecins, dépister la tuberculose pulmonaire à tous ses premiers débuts. En apprenant à ses ouvriers intéressés le péril qui les guette, la caisse d'assurance se mit à soigner, en sanatoriums, les malades au moment de leurs premières attaques. De cette manière elle protégeait compagnons et familles contre la contagion, améliorait toujours, guérissait d'ordinaire les malades soignés à la cure disciplinée et, en leur permettant de rentrer à l'atelier, déchargeait d'autant la caisse d'invalidité.

Ces caisses d'invalidité ont déjà trouvé moyen de réaliser un bénéfice de plusieurs millions, de ce chef. Ce résultat apparaîtra considérable si l'on songe à toutes les contagions évitées aussi bien dans les ateliers que dans les familles. Dès la première alerte, le malade est constamment épié par le médecin de la compagnie.

En France on lutte énergiquement contre le mal terrible qui enlève chaque année à notre ancienne mère-patrie deux cent mille de ces enfants ; et, comme on calcule qu'un malade traîne en moyenne pendant trois années sa lamentable agonie, c'est six cent mille contagionnés que le bacille atteint, en France, chaque année.

Dans la province de Québec, nous avons le chiffre énorme de 10,000 contagionnés chaque année, c'est désastreux ! Il est des vérités tristes à dire, mais il faut les répéter cependant. Nous laissons mourir nos frères par apathie et par ignorance. Ce mal nous enlève nos jeunes gens, dans toute leur activité productive, de vingt à trente ans, et il affaiblit la race. Les fils de tuberculeux sont des sujets pathologiques sur lesquels la société n'a pas le droit de compter. Notre pessimisme ne nous empêche pas de constater un réveil des autorités et une direction d'énergie en faveur de la noble cause que je vous prêche ici.

Si ces quelques lignes peuvent contribuer à hâter d'un seul jour les réformes si instamment désirées, je me rendrai le témoignage d'avoir rendu un grand service à mes compatriotes et à mon pays.

J.-G. PARADIS.

Montmagny, juin 1903.

---

## METHODOLOGIE

---

### VERS LES VACANCES

#### I

#### Les pensionnaires à leur mère supérieure

---

*(Combliment d'adieu lu par une de celles qui ont terminé leurs études)*

Madame la Supérieure,

Daignez nous permettre de nous grouper une dernière fois devant vous et de verser dans votre cœur les sentiments qui débordent des nôtres.

Voici que les vacances s'ouvrent pour nous et nous allons rentrer dans nos familles : c'est sans doute une perspective bien souriante et nous n'entirions à vous dire qu'elle ne nous cause pas de la joie.

Mais pourquoi faut-il qu'en cette vie nos joies soient toujours mêlées de peines ! Hélas ! Madame, partir, c'est vous quitter, et l'adieu coûte beaucoup à vos filles qui vous sont si tendrement attachées !

La famille, Madame la supérieure, nous l'avons rencontrée sous ce toit béni et sous votre aile de mère. Comme une mère vous nous avez prodigué toutes les richesses de votre dévouement ; comme une mère vous avez versé sur vos enfants ces trésors d'affection et d'indulgente bonté que Dieu a mis dans votre cœur, et nous sommes enchaînées à votre personne par le double lien de la gratitude et de l'affection.

Ah ! qu'heureuses sont celles de vos filles qui reviendront dans deux mois goûter encore la douceur de vivre sous votre empire ! Mais quant à celles qui s'en vont pour toujours, combien vivement elles ressentent l'amertume des adieux ! Aussi n'est-il pas étonnant que leurs yeux se voilent de larmes !...

Mais non, nous ne nous quitterons pas ; la séparation n'est qu'apparente.

Vos traits si pleins de douceur, Madame la Supérieure, votre voix que nous croirons toujours entendre, vos encouragements au bien, les instructions et toutes les saintes leçons que vous nous avez données, tout cela, nous l'emportons dans nos cœurs émus et, en dépit de la distance, ces bons souvenirs auront le double et merveilleux pouvoir le faire que nous continuerons en quelque sorte de vivre à vos côtés, et que vous, madame, vous continuerez le long de votre vie le bien que vous avez réalisé en nous, et pour lequel nous vous garderons une éternelle reconnaissance.

#### II

#### Un enfant aux bienfaiteurs de l'école, le jour des prix

---

Les prix !... Oh combien nos âmes  
Chantent bonheur ce jour-là !  
Vous avez, Messieurs, Mesdames,  
Autrefois passé par là.....

Les prix, c'est le joyeux terme  
D'un long travail sans merci ;  
C'est l'école qui se ferme  
Et tous les livres aussi !

Et c'est la bonne nature,  
Les champs, les bois et les prés  
Où le ruisselet murmure  
Qui nous disent : " Accourez,

Accourez toutes, fillettes,  
Et de l'air pur du grand jour,  
Et du parfum des fleurettes,  
Grisez-vous avec amour. "

Ah ! quel poème, quel livre,  
Dans les tourbillons du jeu,  
Nous allons deux grands mois vivre  
Sous le soleil du bon Dieu !.....

Mais où donc que je m'envole  
Avec tant de liberté ?...  
Allons, tais-toi, muse folle,  
Qu'on appelle la Gaité.

Cette fête de l'enfance  
Doit mieux inspirer nos cœurs :  
O muse Reconnaissance,  
Parle à nos chers bienfaiteurs.

Sur l'école fortunée  
Où nous puisons le savoir  
Et la vertu, chaque année,  
On voit leurs bontés pleuvoir.

Que pour toutes leurs largesses,  
Et pour ces superbes prix,  
Ils reçoivent nos tendresses  
Et nos plus profonds mercis !

Notre amour les environne.  
Sans cesse nous demandons  
Qu'ici-bas Dieu les couronne  
De ses plus précieux dons ;

Et qu'à leur destin prospère  
Il fasse un long avenir,  
Pour que nous puissions sur terre  
Longtemps, longtemps les bénir !

### III

#### La distribution des prix

##### *Dialogue pour classe enfantine*

##### PETITE FILLE

La distribution commence ;  
Voyons, voyons, à qui les prix ?  
Pour le savoir, faites silence,  
Ou sinon, bien loin je m'enfuis.



## PETIT GARÇON

Je prétends au prix de sagesse,  
Moi qui ferme les yeux toujours,  
Pour m'endormir quand la maîtresse,  
Du calcul nous donne le cours.

## PETITE FILLE

Je voudrais le prix de lecture  
Pour que mon papa soit content ;  
Mais je l'aurai... là, j'en suis sûre,  
Car je lis presque couramment.

## PETIT GARÇON

J'aspire à celui d'écriture :  
Je fais ma page comme un grand,  
Je sais copier, je l'assure,  
Mais non sans pâtés, très souvent.

## PETITE FILLE

A moi le beau prix d'orthographe.  
Je le mérite, j'en répons.  
Lorsqu'on me dicte un paragraphe,  
J'en fais accorder tous les noms.

## PETIT GARÇON

Je suis fort en arithmétique,  
Puisque je compte jusqu'à cent,  
Et, quant au système métrique,  
Je sais que vingt sous font un franc.

## PETITE FILLE

Je connais l'histoire sacrée,  
Je sais qu'Adam nous a perdus  
Et que sa race fut sauvée  
Par l'Homme-Dieu qui fut Jésus.

## PETIT GARÇON (1)

De l'histoire du Canada,  
Oh ! le premier prix m'appartient.  
J'en suis fier et très fier, oui-da !  
Car mon beau pays est chrétien.

## PETITE FILLE

Oh ! moi de la géographie,  
Je pense avoir le premier prix :  
Le Canada est ma patrie ;  
Un très libre et bien grand pays.

(1) Les deux stances qui suivent ont été adaptées à l'histoire et à la géographie du Canada. — *Le Directeur.*

## PETIT GARÇON

Pour le prix de géométrie,  
Il est à moi, j'en suis certain :  
Faire des lignes, c'est ma vie,  
Et rien n'est plus sûr que ma main...

## PETITE FILLE

J'aurai pour les leçons de choses  
Un prix quelconque, je l'attends,  
Car je sais que les belles roses  
S'épanouissent au printemps.

## PETIT GARÇON

En chimie et même en physique,  
Vous le savez tous, je suis fort :  
Vapeur, gaz et fluide électrique,  
Mais je sais tout... et plus encor...

## PETITE FILLE

Je compte sur un prix d'ouvrage,  
Maman dis que je couds très bien :  
A ses yeux c'est un avantage,  
Dans ce siècle où l'on ne fait rien.

## PETIT GARÇON

J'aurai le prix de gymnastique,  
Moi qui suis votre caporal ;  
Mon corps, dit-on, est élastique ;  
Je veux être un jour général.

## PETITE FILLE

Le prix de chant et de musique,  
Sans discussion me revient :  
A la mesure je m'applique  
Et monte la gamme fort bien.

## PETIT GARÇON

Du catéchisme je préfère  
L'humble prix : il est immortel...  
Il me rendra sage sur terre,  
En me conduisant vers le ciel.

## PREMIÈRE PETITE FILLE

Joyeux enfants, de la reconnaissance  
Gagnons aussi le prix en ce beau jour ;  
Aux protecteurs de notre tendre enfance,  
Disons ensemble : honneur, respect, amour.. (1)

(1) Extrait des *Fêtes de l'Enfance*, de E. Robert.

COMITE CATHOLIQUE  
DU  
CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU PRINTEMPS 1903

*Séance du 13 mai 1903.*  
(Avant-midi).

- PRÉSENTS: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président,  
Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
" " de Québec,  
" " de Montréal,  
" l'évêque de Pembroke,  
" " de Charlottetown,  
" " de Rimouski,  
" " de Chicoutimi,  
" " de Sherbrooke,  
" " des Trois-Rivières,  
" " de Tubana, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,  
" Laflamme, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield,  
Le très révérend chanoine Ant. O'Donnell, représentant Mgr l'évêque de  
St-Hyacinthe,  
L'honorable juge F. Langelier,  
" " J.-E. Robidoux,  
" H. Archambeault,  
" L. Guin,  
" Dr J.-J. Guerin,  
" Gédéon Ouimet,  
M. Eugène Crépeau,  
" H.-R. Gray,  
" M.-T. Stenson,  
" Alph. Pelletier,  
" Paul de Cazes, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qui suit, lequel est adopté.

Présents: Mgr Blais, président, Mgr Bégin, l'honorable juge Langelier, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Dr Guerin, l'honorable Gédéon Ouimet et l'honorable Surintendant:

*Session du 12 mai 1903.*

“ Le système métrique ”, par Goltman et M. LeRoy, n'a pas lieu d'être approuvé maintenant.

“ Le cours français de lecture graduée ”, degré inférieur et cours moyen, par l'abbé J.-Roch Magnan.—Approuvé.—Le prix de l'exemplaire et de la douzaine d'exemplaires devra être inscrit sur la couverture du livre.

“ Manuel d'histoire du Canada en 200 leçons ”, par le Père F. Bourgeois.—N'a pas été envoyé assez à temps pour que les membres du sous-comité aient pu en prendre suffisamment connaissance.

“ L'art de s'habiller soi-même ”, par Mme Marie Boudet.—Approuvé.—Le prix de l'exemplaire et de la douzaine d'exemplaires devra être inscrit sur la couverture du volume.

“ Nouvelle méthode de Sténographie ”, par J.-S. White.—N'a pas été reçue assez à temps pour être examinée.

“ Droit usuel ”, par Mme Gérin-Lajoie. Le sous-comité suggère d'approuver cet ouvrage et de modifier le cours d'études pour les écoles modèles et académiques, de façon à rendre facultatif l'enseignement des matières qui y sont traitées.

(Signé)

† ANDRÉ-ALBERT,

Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

Le rapport du Bureau d'examineurs central est lu et adopté.

Le sous-comité chargé d'étudier la question de l'enseignement du dessin dans les écoles fait le rapport suivant :

*Session du 12 mai 1903.*

Présents : L'honorable Surintendant, président, Mgr Bruchési, l'honorable M. L. Gouin, M. M.-Th. Stenson.

Le sous-comité suggère ce qui suit en amendement à la motion de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique présentée à la session du 10 septembre dernier de ce comité :

1° “ Que la méthode de dessin des Frères des Écoles chrétiennes et celle des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame soient particulièrement recommandées et qu'un programme soit rédigé en rapport avec ces méthodes par le sous-comité qui sera chargé de reviser le programme général des études.”

2° “ Qu'un professeur de dessin soit nommé pour donner aux inspecteurs d'écoles, au moyen de leçons de choses et d'exercices, une connaissance suffisante du programme, afin de mettre ces inspecteurs en état de diriger les instituteurs et les institutrices dans l'enseignement du dessin.”

(Signé)

BOUCHER DE LA BRUÈRE, Président.

Il est proposé en amendement et adopté :

“ Que le premier paragraphe de ce rapport soit adopté et que le second soit référé au sous-comité qui sera chargé de la révision du programme d'études.”

Sur proposition de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, secondé par Mgr l'archevêque de Québec, il est résolu :

“ De former un sous-comité spécial chargé de reviser le programme d'études pour les écoles primaires catholiques et le tableau synoptique des matières de l'examen des candidats catholiques à l'enseignement, pour les trois degrés ”.

Sur proposition de M. H.-R. Gray, secondé par Mgr l'évêque des Trois-Rivières, il est résolu :

“ Que les membres du sous-comité chargé d'étudier la question de l'enseignement du dessin, auxquels sera adjoint l'honorable juge Langelier, seront membres de ce sous-comité ”.

Proposé par M. M.-T. Stenson, secondé par M. H.-R. Gray : “ Que ce comité recom-mande au gouvernement de payer une somme de trois cents piastres, annuellement, au propriétaire du “ Sténographe canadien ” pour prix de trois cents abonnements de son journal devant être distribués dans les académies de la Province.—Adopté.

Après avoir pris communication d'une lettre de Madame la supérieure générale des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, en date du 9 mai courant, le comité recommande au gouvernement de vouloir bien augmenter l'allocation de l'École normale des filles de Montréal conformément à la demande.—Adopté.

*Séance du 13 mai 1903.*  
(Après-midi.)

Présents : Les mêmes.

La considération d'une requête du révérend M. McGratty et autres est remise à la prochaine session.

Le comité autorise M. Dessane à continuer l'index des instituteurs et des institutrices diplômés qui devra être fait tous les ans moyennant une rémunération de cinquante piastres par année.

Le comité remet à la prochaine session la considération d'un nouveau mode de répartition de la subvention aux écoles publiques.

Le comité laisse au Surintendant de l'Instruction publique d'interpréter l'article 121 de ce comité, suivant les circonstances.

Sur proposition de l'honorable M. Archambault, il est résolu :

“ Que ce comité est d'opinion qu'il n'y a pas lieu de payer à même les fonds à sa disposition les frais de représentation à la convention de la société d'Education du Dominion, qui devra être tenue à Winnipeg l'été prochain ”.

Il est proposé par l'honorable M. Archambault, secondé par l'honorable juge Langelier :

“ Qu'une somme de deux mille piastres soit prise à même les fonds de ce comité pour contribuer au payement des cours de littérature française donnés à l'Université Laval, à Montréal et à Québec, durant l'année académique 1902-1903, dont mille piastres pour Montréal et mille piastres pour Québec.”—Adopté.

La considération d'une communication faite par le révérend M. John-P. Kiernan est remise à la prochaine session.

Il est résolu que les mots qui suivent forment l'article 142a des règlements de ce comité :

“ Chaque fois que l'allocation d'une municipalité scolaire, sur le fonds des écoles publiques, aura été retenue, le Surintendant pourra remettre, à qui de droit, cette allocation, quand les causes pour lesquelles elle aura été retenue auront cessé d'exister, en faisant une déduction de quinze pour cent par année ou partie d'année.”

Il est résolu que l'article 6 des règlements de ce comité soit amendé en retranchant les mot " être âgé de 25 ans au moins, et".

Proposé par Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable Dr J.-J. Guérin, et résolu :

" Que M. Malone, actuellement professeur sous la commission scolaire catholique de Montréal et ancien élève de l'École normale, soit nommé professeur d'anglais à l'école normale Jacques-Cartier, en remplacement de M. Fahey, démissionnaire, avec un traitement de mille piastres par année "

Le comité décide que les demandes d'augmentation du traitement des professeurs des écoles normales doivent être recommandées par les principaux de ces écoles.

Le comité autorise l'école No 2 de Sheen, comté de Pontiac, à prendre le titre d'école modèle, et les écoles modèles (couvents) de Granby et de St-Jean-Deschaillons, à prendre le titre d'académie.

La considération de la remise d'arrérages à la municipalité scolaire de St-Blaise est remise à la prochaine session.

Il est résolu que l'article 27 des règlements de ce comité soit amendé en y ajoutant le mot " Maniwaki "

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1902.

*Séance du 17 décembre 1902.*

Présents : Le surintendant de l'Instruction publique, président ; M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Québec ; MM. H. M. Cockfield, B. A., et M. C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants ; M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal de la séance spéciale de cette commission, tenue à Montréal le cinq juin dernier, est lu et adopté.

Le rapport suivant sur les recettes et les dépenses du fonds de pension, pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1902, est lu :

Revenu ordinaire.....	\$ 42,766 26
Dépense .....	42,521 03
Surplus de l'année.....	245 23
Ce surplus ajouté à la balance de l'année précédente.....	675 18
forme un montant de.....	920 41

appartenant au revenu du fonds de pension, déposé au Département du Trésorier de la province, et disponible pour le paiement des pensions.

Le capital du fonds de pension était au premier juillet 1901 de..... \$ 186,548 40  
Ajouté à ce capital en 1901-02 ..... 805 48

Le capital est de..... \$ 187,353 88

Ce montant porte intérêt à cinq pour cent.

Lecture d'un état de compte fourni par le Trésorier de la province, en date du 5 décembre 1902, attestant que \$187,353.88 sont au crédit du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, appartenant au capital de ce fonds, et que \$920.41 sont au crédit du même fonds, appartenant au revenu.

Lecture d'un rapport du secrétaire de la commission administrative, indiquant les personnes qui ont cessé d'être pensionnaires et le montant de pension que chacune d'elles recevait, comme suit :

1° Celles qui ont repris l'enseignement, en 1902 :

Vve François Beaulé,	âgée de 62 ans,	pension	\$18.43
Margaret Cleland	" " 59 "	"	30.28
Mme Hormisdas Brassard	" " 47 "	"	25.62
Georgiana Bérubé	" " 45 "	"	11.34
Emma Dionne	" " 43 "	"	57.64
Antoinette Plaisance	" " 39 "	"	31.71
Total.....			\$ 175.02

2° Celles tenues de produire annuellement le certificat d'un médecin et qui ne l'ont pas fait :

Madame Dosithée Paquet	âgée de 51 ans,	pension	\$ 8.64
Delphine Girouard	" " 42 "	"	17.40
Mélanie Malouin	" " 42 "	"	41.26
Total.....			\$ 67.30

3° Celles décédées depuis le 1er décembre 1901, date du dernier rapport :

Madame Pierre Lemerise	âgée de 78 ans,	pension	\$14.46
Vve Michael Daly	" " 80 "	"	31.75
A. M. Adolphe Moffet	" " 76 "	"	258.68
Olive Lepetit	" " 71 "	"	36.30
Madame F.-X. Dalfond	" " 69 "	"	59.38
Vve Camille Lanthier	" " 69 "	"	67.36
Appoline Black	" " 62 "	"	100.67
Margaret Fin	" " 60 "	"	65.47
Geneviève Hébert	" " 54 "	"	11.71
Elizabeth Fraser	" " 44 "	"	136.70
Total.....			\$ 782.48

L'honorable L.-O. Taillon, avocat de la cité de Montréal, représentant M. U.-E. Archambault, ancien pensionnaire de la dite cité, étant introduit auprès de la commission, expose que M. Archambault n'a pas acquiescé à la résolution par laquelle la commission administrative lui a retranché sa pension, le 5 juin dernier, et il exprime l'espoir que la commission voudra bien reconsidérer la question. Il cite les principaux points sur lesquels il désire attirer l'attention de la commission.

Après avoir entendu le plaidoyer de l'honorable M. Taillon, la commission le prie de vouloir bien lui citer par écrit les autorités sur lesquelles il s'est appuyé pour demander que la résolution du 5 juin dernier soit rescindée, et elle ajourne la considération de la question à la prochaine séance.

La commission fait l'examen des certificats de médecins que les pensionnaires ont produits, elle prend communication des rapports des inspecteurs concernant les pensionnaires, et elle règle et ordonne ce qui suit :

Les pensionnaires qui ont atteint ou dépassé l'âge de 56 ans et ceux affectés de maladies, qui ont produit de nouveaux certificats de médecin cette année, recevront leur pension pour les deux semestres de l'année scolaire courante.

Marcelline Gascon, épouse de Joseph Champagne, sera examinée par le Dr L.-J.-V. Cléroux, de la cité de Montréal. Ses dépenses de voyage à Montréal lui seront remboursées, et les honoraires du médecin seront payés par le Fonds de pension. Sa pension est suspendue en attendant le rapport de ce médecin, et elle sera retranchée si ce rapport ne lui est pas favorable.

La pension de Euphémie Massé est retranchée, vu que cette institutrice n'est plus dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement.

Le surintendant de l'Instruction publique fait rapport que depuis la dernière session de la commission administrative, il a payé la pension de Lilius Watson, dont la demande de pension produite en 1901 ne fut pas soumise à la commission. Cette personne est âgée de 59 ans. Elle a enseigné plus de vingt ans. La pension de Mlle Watson est accordée à compter du jour où elle a cessé d'enseigner.

Le surintendant de l'Instruction publique soumet à la commission administrative les nouveaux certificats de médecin et autres documents qu'il a reçus, depuis la dernière session, à l'appui d'anciennes demandes de pension dont l'examen a été suspendu ou qui ont été rejetées dans les sessions précédentes.

Après avoir délibéré de nouveau sur ces demandes, la commission administrative décide ce qui suit :

1° Madame Elzéar Danais a obtenu en 1886, une pension qui lui a été retranchée en 1888.

En 1900 Mme Danais a obtenu de nouveau sa pension à compter du 1er juillet 1899.

Elle n'a rien reçu de 1888 à 1899, et elle réclame les arrérages de la pension qu'elle aurait dû recevoir pour ce temps.

La commission décide qu'elle n'a pas droit à ces arrérages de pension, madame Danais ayant obtenu ce qu'elle a demandé en 1899 et tout ce que auquel elle avait droit en vertu de la loi.

2° Le rapport du Dr Lepage sur l'état de santé de Mme Chs Morneau étant soumis, la commission décide que cette dame n'a plus droit à la pension qu'elle a reçue jusqu'au premier juillet 1901.

3° Le Dr Lepage ayant fait rapport sur l'état de santé de Mme Adélarde Dumas, née Emilie Couillard, la commission décide que cette dame n'a plus droit à la pension qu'elle a reçue jusqu'au premier 1900.

4° Après avoir examiné le rapport du Dr Cléroux qui a visité Alida Grégoire, la commission accorde de nouveau la pension de Mlle Grégoire, qu'elle avait retranchée en 1901, avec paiement des arrérages.

5° J.-Arsène Tremblay n'a enseigné que 11 ans. Il était pensionnaire sous l'ancienne loi. Sa pension lui ayant été retranchée l'année dernière, il en a depuis demandé la continuation, en produisant le rapport favorable de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel il se trouve.

Ce cas sera soumis au procureur général de la province afin de savoir si la commission administrative peut accorder une pension à M. Tremblay lorsqu'il n'a enseigné que pendant 11 ans : la nouvelle pension qu'il recevrait ne serait que la continuation de celle qu'il a reçue sous l'ancienne loi.

Le Surintendant de l'Instruction publique est autorisé à payer la pension de M. Tremblay dans le cas où l'opinion du procureur général lui serait favorable.

6° Mlle Céline Gingras demande que la pension qu'elle a obtenue l'année dernière soit comptée du 1er juillet 1900, vu qu'elle a quitté l'enseignement à cette date, bien qu'elle n'ait demandée sa pension qu'au mois d'octobre 1901.

Cette demande est accordée.

7° W.-T. Briggs, âgé de 61 ans, a repris l'enseignement en 1901, après avoir été pensionnaire depuis 1898. Il n'avait enseigné que pendant 10 ans, il demande s'il est tenu de faire vingt ans d'enseignement avant d'être admis de nouveau à sa pension.

Ce cas est référé au procureur général de la province pour avis légal.



8° Madame Albina Wilhelmy, pensionnaire de 1896 à 1901, a perdu sa pension parce que l'inspecteur ne l'avait pas visitée. Elle avait produit en 1901 un certificat de médecin attestant qu'elle était incapable de reprendre l'enseignement. Elle réclame sa pension et les arrérages.

Réclamation accordée.

9° Célestine Bélanger dont la pension n'a été comptée que du 1er juillet 1900, réclame les arrérages de cette pension à compter du jour où elle a cessé d'enseigner en 1898.

Réclamation accordée sur division.

10° Adèle Thiffault, dont la pension fut accordée en 1899, est allée en 1900 résider aux États-Unis d'où elle est revenue au mois d'octobre dernier. Pendant son absence sa pension fut suspendue, vu que l'inspecteur d'écoles s'était trouvé dans l'impossibilité de la visiter et de faire rapport. Elle demande le paiement de ces arrérages de pension. Elle soumet le certificat d'un médecin.

Sa demande est accordée.

11° Délicia Gagnon dont la pension a été retranchée l'année dernière, a fait une nouvelle demande de pension qui est rejetée.

12° La commission reprend l'examen d'une demande de pension faite en 1899 par Mme Edmond Gaudet, née Léonie Deshaies, et elle accorde à Mme Gaudet le remboursement des retenues qu'elles a versées au fonds de pension.

13° Edouard Girard, dont la demande de pension fut rejetée l'année dernière, parce que M. Girard n'était pas dans l'impossibilité d'enseigner, il n'avait que 55 ans, recevra sa pension à compter du 1er juillet dernier, vu qu'il a atteint l'âge de 56 ans.

14° La demande de remboursement des retenues, produite par Alice Forgues et rejetée l'année dernière, est soumise de nouveau à la commission administrative et accordée, vu le certificat du curé et celui d'un médecin qui atteste que Mlle Forgues est dans l'impossibilité d'enseigner.

15° Emilie Bittner demande d'être autorisée à payer la retenue sur son traitement, pour ses années d'enseignement de 1885 à 1890, pendant lesquelles elle a tenu l'école des sauvages de Lorette, sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Cette demande n'est pas accordée.

16° Virginie Moreau écrit de Salem, Mass., qu'elle a été retenue aux États-Unis par la maladie de sa mère et qu'elle ne s'est pas trouvée dans la province de Québec pour recevoir la visite d'un inspecteur d'écoles; elle demande d'être exemptée de la formalité de la visite d'un inspecteur cette année.

Sa demande est accordée.

*Séance du 18 décembre 1902.*

Présents : le Surintendant de l'Instruction publique, président, MM. John Ahern, H.-M. Cockfield, M.-C. Hopkins et J.-N. Perreault.

L'honorable M. Taillon, représentant M. U.-E. Archambault, soumet à la commission administrative un écrit dans lequel il donne un résumé de son plaidoyer d'hier et il cite les autorités sur lesquelles il s'appuie pour demander que la résolution du 5 juin dernier soit rescindée.

La commission, après avoir délibéré sur cette question, adopte à ce sujet la résolution qui suit :

Résolu que la commission administrative s'en tienne aux résolutions qu'elle a adoptées à la séance du 5 juin 1902, relative à la pension de M. U.-E. Archambault.

La commission fait l'examen des nouvelles demandes de pension, des certificats de médecin et autres documents se rapportant à ces demandes, et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Des pensions sont accordées aux fonctionnaires âgés de plus de 56 ans dont les noms suivent :

Marie Olive Vaillancourt, Pierre Hétu, Vve Joseph Mireault, Vve Louis Beauchesne, Mme John Inghan, William Fahey, Lazarine Ringuet.

2° Des pensions sont aussi accordées aux personnes suivantes qui ont établi, à la satisfaction de la commission, qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

Elmire Descormiers, Marie-Lucie Robert, Céline F. Sloan, Vve George Brodie, Emma Baudin, Rachel Hébert, Henry H. Curtis, Adéline Cimon, Marie-Christine Desjardins, Marie-Eugénie Clancy, Zéphirine Martineau.

3° Elise-Fabiola Roy et Mme Ernest Larivière ne recevront leur pension que pendant un an seulement.

4° Louise Turcot sera examinée par le Dr Beaupré, oculiste de Québec, et Arsinoé Chicoine sera visitée par le Dr Eugène Turcot, de St-Hyacinthe.

Le fonds de pension paiera les dépenses de voyage de ces institutrices et les honoraires des médecins.

Elles recevront leur pension si ces médecins font rapport qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner, à cause de maladie.

5° Philomène Amyot devra établir qu'elle a enseigné pendant au moins vingt ans, avant de recevoir sa pension qui ne lui est accordée qu'à cette condition.

6° Mme Phidime Laflamme ayant repris l'enseignement après avoir été pensionnaire sous l'ancienne loi, a fait une nouvelle demande de pension.

Ce cas sera exposé au procureur général de la province.

Et si, dans l'opinion des conseillers légaux de la Couronne, Mme Laflamme a droit à la pension, bien qu'elle n'ait pas enseigné pendant vingt ans, le département de l'Instruction publique est autorisé à la payer.

7° Les héritiers légaux de L.-H. Bellerose, ancien inspecteur d'écoles décédé, recevront six mois de pension.

8° Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées :

Mme William Lemay, Clarisse Bureau, Mme Eugène Lauzon, Marie-Adéline Blais, Azilda Giroux.

9° La pension de Malvina Gauvin est suspendue pour un an vu qu'elle n'est âgée que de 55 ans.

La commission, après avoir examiné les demandes de remboursement de retenues produites par des institutrices qui ont enseigné plus de dix ans et moins de vingt ans, accorde celle des personnes dont les noms suivent :

Vve Joseph Desjardins, Rose-Anna Bourque, Rose-Anne Lemire et Marie Lavoie.

Elle rejette celles de Rose-Anna Désilets, Célestine-Alexina Guimont, Angéline St-Arnaud, Catherine Tierney.

Celle de Vve Alfred Laporte sera accordée, si cette dame établit qu'elle a enseigné pendant au moins dix ans.

Résolu que la somme de deux cents piastres soit accordée à M. Couillard pour ses services comme secrétaire de la commission administrative, pendant l'année scolaire courante.

Et la commission s'ajourne.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire.

---

**AU TABLEAU D'HONNEUR**


---

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES  
GRATIFICATIONS POUR LEURS SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1901-02.— (*Suite et fin*).

---

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR JOS.-ALEXANDRE CHABOT

Mlles Caroline Faucher, Rivière-au-Renard ; Alice Routhier, Grande-Anse ; Mme Joseph Côté, Cloridorme ; Mlles Martha Bourget, Petit-Pabos ; Caroline Thibault, Rivière-à-Claude ; Emma Brière, Cap-des-Rosiers ; Mme Octave Desjardins, Grande-Rivière ; Mlles Marie Tanguay, Ste-Anne-des-Monts ; Annie Gorman, Percé ; Jane E. Ahern, Cap-des-Rosiers.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-A. CLÉROUX

M. J.-Mastaï Robert, St-André-Avellin ; Mlles Dorina Tourangeau, N.-D.-de-la-Salette ; Rosanna Lalonde, Papineauville ; Mary Burke, St-Malachie ; M.-Eva Huneau, Papineauville ; Alphonsine Gratton, St-Philippe ; Rose-Emma Lafontaine, Hartwell ; Azilda Trudel, La-Macaza ; Donalda Pilon, St-André-Avellin ; Marie-L. Pilon, St-André, paroisse ; Eugénie Sabourin, Suffolk ; Maria Legault, St-Philippe ; Philomène Amyot, Thurso.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-M. CÔTÉ

Mlles Alice Morin, Paspébiac ; Maggie Duff, New-Richmond ; Christine Arsenault, St-Bonaventure ; Alma Aspirault, St-Bonaventure ; Nora McKenna, Port-Daniel-Ouest ; Anna Poirier, Caplan ; Philomène Landry, Maria ; Marcelline Goulet, Maria.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR M.-J. CUROT

Mlles Léonida Marcotte, Auckland ; Marie Gosselin, St-Evariste ; Anselmie St-Pierre, Village de Compton ; Léda Morin, Ste-Cécile ; Alice Carrier, St-Vital ; Rose-de-Lima Dubreuil, St-Sébastien ; Marie Laverdière, St-Vital ; Elodia Plamondon, St-Louis-de-Westbury ; Zoé Lainé, Magog, Canton ; Camille Beaudoin, Val-Racine ; Wilhelmine Roy, St-Vital ; Joséphine Carrier, Winslow-Nord ; Anna Sévigny, Emberton ; Céline Pouliot, Ditton ; Aurélie Marquis, St-Vital ; Delvina Bernard, Ste-Agnès-de-Ditchfield.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-B. DEMERS

M. T.-L. Normandin, St-Grégoire-le-Grand ; Mme Adjutor Vaillancourt, Lacolle ; M. Joséphat Beaulieu, St-Paul-Isle-aux-Noix ; Mlles Alma Beauchemin, Ste-Anne-de-Sabrevois ; Mary-Elisabeth O'Neil, Lacolle ; Margaret Coolahan, Lacolle ; Rosanna Lacroix, St-Alexandre ; Florestine Dumouchel, Sherrington ; Corrine Destroismaisons, Henryville ; Eugénie Roy, St-Blaise ; Marie-Lse Bourassa, St-Jean, paroisse ; Anna Bourdeau, St-Jean, paroisse ; Mme J. Prairie, St-Grégoire-le-Grand ; Mlle Marie Moquin, St-Brigide.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-Z. DUREAU

Mme Joseph Lebel, St-Roch-des-Aulnaies ; Mlles Alexandrine Bérubé, St-Pacôme ; Herminie Boucher, Rivière-Ouelle ; Alice Dionne, St-Denis ; Adeline Lauzier, Ste-Louise ; Hermance Bérubé, St-André ; M.-A. Gagnon, Rivière-Ouelle ; Caroline Fortin, L'Islet ; Hermance Pelletier, St-Roch-des-Aulnaies ; Georgianna Caron, St-Eugène ; Honorine Desjardins, St-Pascal ; Octavie Hudon, Ste-Hélène ; Anna Dufour, St-Philippe-de-Néri ; Hermance Boucher, St-Jean-Port-Joli ; Delvina Pelletier, St-Jean-Port-Joli ; Alphonsine Morin, St-Aubert ; M.-Lse Lévesque, Ste-Anne.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR A. FONTAINE

Mlles Marie Poitras, St-Gabriel-de-Brandon ; Emma Mireault, Ste-Béatrix ; Georgianna Chaput, St-Cuthbert ; Mme Deschênes--Eliza Lagacé, St-Cuthbert ; M. Napoléon Gélinas, St-Felix-de-Valois ; Mlles Rose-Anna Rondeau, St-Charles-Borromée ; Helen Nallen, St-Alphonse-de-Kildare ; Marie-Anne Bacon, St-Norbert ; Herminie Lépicier, St-Félix-de-Valois ; Virginie Jacques, St-Gabriel-de-Brandon ; Mme Vaillant--Amanda Dayle, St-Cuthbert ; Mlles Agnès Bellerose, Ste-Elizabeth ; Cordélie Beaudoin, St-Paul ; Albertine DeGrandpré, Ste-Geneviève.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-E. GENEST-LABARRE

Mlles Clarisse Poulin, Beaulac ; Bathilde Royer, Wolfestown ; Alma Carrier, Ham-Nord ; Mme Siméon Fontaine, Weedon ; Mlles Adelina Perron, Disraëli ; Alma Beaubien, Ham-Sud ; Corrinne Côté, St-François-Xavier-de-Brompton ; Eugénie Maynard, Brompton-Falls ; Mathilde Beaubien, Brompton-Falls ; Exilia Allen, Stoke ; Joséphine Charland, St-François-Xavier-de-Brompton ; Alma Vigneault, Danville ; Virginie Langlois, Weedon-Centre ; Sylvina O'Bready, St-Elie-d'Orford ; Adelina Beaudoin, Ham-Nord ; Emilia Bellerose, St-Camille.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-O. GOULET

MM. J.-O.-C. Dostaler, Champlain (village) ; Etienne Dostaler, St-Maurice ; J.-V. Beaumier, St-Narcisse ; Mlles Anna-Maria Lanouette, St-Casimir ; Alphonsine Paquin, Deschambault ; Noémie Lavoie, Grondines No 2, (village) ; Marie Arcand, Grondines No 1 (paroisse) ; Alice Rompré, St-Casimir ; Alice Vézina, Ste-Geneviève ; Mélanie Dostaler, St-Théophile ; Nativité Boisvert, St-Stanislas ; Marie-Anne Rivard, St-Félix (paroisse) ; Joséphine Devault, St-Ubalde ; Arméline Lajoie, St-Maurice ; Marie-Louise Leblanc, Mont-Carmel ; Laure Paquin, Deschambault ; Hélenna Gravel, St-Prosper.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR F.-X. GUAY

MM. David Bastien, Ile-du-Calumet ; Thomas-S. Banks, Portage-du-Fort ; Joseph Provost, Hull ; Mlles Elisabeth Kelly, Ste-Elisabeth-de-Francktown ; Marie-Anne Lavoie, Bouchette ; Belle O'Hare, Ile-du-Calumet ; Bridget Toner, Ile-aux-Allumettes ; Anna-C. Nolan, Cantley ; Mary O'Neil, Onslow-Sud ; Marie-Anne Charlebois, Litchfield-Upper ; Louisa Kilroy, Onslow-Nord ; Agnes McFaul, Lowe ; Angeline Payette, Témiscamingue ; Marie-Alice Dubé, Mansfield et Pontefract ; Mary Kearney, Ile-aux-Allumettes.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR L.-A. GUAY

Mlles Marcelline Marceau, St-Lambert ; Eusébie Houle, St-David-de-Lauberivière ; Léda Rousseau, St-Antoine-de-Bienville ; M.-Ann Duff, St-Edouard-de-Frampton ; Philomène Turcotte, Ville de Lévis ; Caroline Horion, Etchemin ; Mme Veuve E. Marceau, St-Bernard ; Mlle Maggie Lacroix, St-Malachie ; Mme M.-J. Dwyer, St-Malachie ; Mlles Victoire Poulin, St-Odilon-de-Cranbourne ; Bathilde Chabot, Ste-Hénédine ; Henriette Chabotte, St-Isidore ; Marie-Anne Guillemette, St-Isidore ; Mme Veuve F. Guillemette, St-Isidore ; Mlles Adèle Hudon, Partie Est du village Lauzon ; Gratia Larose, N.-D.-de-Lévis ; Mary Couture, St-Anselme ; Julia Brennan, St-Edouard-de-Frampton.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR M. JOSEPH HÉBERT

MM. J.-E. Paradis, St-Hubert ; J.-H. Gervais, St-Marc ; Mlles M.-J. Bélanger, St-Lambert ; V. St-Laurent, Contrecoeur ; Elmire Comtois, St-Joseph-de-Sorel ; Mme Cléopie Durocher, St-Basile-le-Grand ; Mlles Delphina Bonin, Contrecoeur ; Henriette Fradette, St-Hubert ; L.-A. Morrisson, Montréal-Sud ; M.-A. Vigneault, Ste-Anne-de-Sorel ; M.-A. Girouard, Ste-Victoire ; Régina Choquet, Varennes ; Victoria Lambert, St-Aimé ; Mme Cordélia Cardin, Ste-Anne-de-Sorel ; Mlles Marie Bénard, Boucherville ; Zéphirine Trudeau, St-Bruno.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR LS-N. LÉVESQUE

Mlles Anna Marier, Grantham ; Z.-Anna Harnois, Wickham-Ouest ; Alvine Desmarges, Wickham-Est ; Régina Smith, Drummondville ; Dorilla Mathieu, Ste-Hélène ; Zélia Pothier, Kingsley-Falls ; Lucile Therrien, St-Eugène ; Régina Bernard, St-Germain ; Régina Houle, St-Germain ; Alexandrine Couture, St-Eugène (paroisse) ; Emérentienne Dubois, Warwick ; Eva Marcotte, Warwick ; Adélie Beaudet, Warwick ; Ernestine Lecomte, Ste-Elisabeth ; Mary Walsh, Chénier ; M. Guillaume Brière, Chénier ; Mlles Exilda Lusignan, St-Ephrem ; Clara Ayotte, St-Ephrem.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR B. LIPPENS

Mlles Florésie Vincent, St-Jacques No 2 ; Bertha Courtemanche, Ste-Julienne ; André Thibaudeau, Rawdon ; Mme A.-E. Jacques, L'Épiphanie ; Mlles Praxède Fafard, Repentigny ; Albertine Larose, St-Lin ; Mme Joseph Vincent, St-Paul-l'Ermitte ; Mlle Albertine Préville, Chertsey ; M. Olympe Grégoire, St-Esprit ; Mlles Maria Bédard, St-Esprit ; Elisa Ethier, Ste-Julienne ; Léonide Bourgeois, Ste-Marie-Salomé.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-G.-W. MCGOWN

MM. J.-M. Dionne, H. Mondoux, Cléop. Leblanc, Louis-O. Doré, H. O'Donoghue, J.-A. Brisebois, Mlles Ida Labelle, A. Bibaud, MM. T.-F. Courney, James Weir, Gonz. Ducharme, James-T. Anderson, James J. McGovern, J.-B. Turcotte, J.-E. Bernier, Willie O'Donoghue, tous de la cité de Montréal.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-T. MOLLEUR

Mlle Philomène Chabot, Providence ; M. J.-D. Langevin, Marieville ; Mlle Anna Pratte, St-Charles No 2 ; M. Pierre Meunier, St-Charles No 1 ; Mme Vve Georgianna Giroux, Ste-Angèle ; Mlles M.-Rose-A. Fontaine, Rougemont ; Charlotte Magaveny, Richelieu ; Adèle Pérodeau, St-Barnabé ; Anne-M. St-Onge, St-Hyacinthe-le-Confesseur ; M.-Rose Boulais, N.-D.-St-Hyacinthe ; Stéphanie Guertin, St-Jean-Baptiste ; Justine Papineau, Richelieu ; M. Pierre Stuart Dupuis, St-Hilaire ; Mlles Eva Fecteau, La Présentation ; Mélitime Charron, St-Denis No 2 ; Virginie Tétrault, St-Césaire.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR L.-O. PAGÉ

Mlles Delvina Garneau, Ste-Julie ; Elise Gosselin, Ste Anastasie ; Joséphine Boutin, St-Antoine ; Chlorina Routhier, St-Sylvestre ; Eliza Garneau, St-Flavien ; Amanda Paris, St-Jacques-de-Parisville ; Marie-Augustine Bélanger, St-Louis-de-Lotbinière ; Honorine Gingras, Ste-Julie ; M.-Emma Ouellet, St-Flavien ; Alice Rousseau, St-Flavien ; Belzémire Laliberté, Ste-Croix ; Ernestine Beaulieu, Notre-Dame-de-Lourdes ; Antoinette Legendre, Notre-Dame-de-Lourdes ; Marie-Anne Beaudet, Lotbinière ; Lucie-Anna Beaudet, Lotbinière.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-B. PRIMEAU

M. Joseph Miller, Ste-Anne-des-Plaines ; Mlles Alphonsine Sauvé, St-Placide ; Graziella Jérôme, Ste-Thérèse ; Agnès Cardinal, Ste-Thérèse ; Martine Bouchard, St-Augustin ; Délia Filion, St-Augustin ; Florida Lamarche, St-Eustache ; Orise Deschaumbault, St-Jérôme ; M. Ls-A. Gariépy, St-Hermas ; Mlles Lucie Lalonde, St-Scholastique ; Mélanie Carrière, St-Janvier ; Marie-Anne Dumouchel, St-Agathe ; M. Edouard Corbeil, St-Benoît ; Mlle Clotilde Léonard, St-Benoît.

## RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR H. PRUD'HOMME

MM. Cyprien Dupuis, Cazaville ; Joseph Benard, St-Jean-Chrysostôme ; Constantin Lecavalier, Ste-Philomène ; Joseph Manseau, St-Stanislas-de-Kostka ; Maximilien Brosseau, St-Constant ; Lorenzo Longtin, St-Isidore ; Alphonse Duranceau, Château-guay ; Joseph Babeu, St-Philippe ; Mlles Marie-Louise Poirier, St-Jacques-le-Mineur ;

Philomène Décary, Châteauguay; Alma Poupert, Paroisse de Laprairie; Julia.-A. Sullivan, Ste-Clotilde; Theresa Cunningham, St-Malachie; Aurore Simon, Ste-Martine; Albina Picard, Valleyfield; Laura Loiselle, Paroisse de Beauharnois.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR P.-A. ROY

Mlles Aurore Dionne, St-Ambroise; Philomène Péliçon, St-Ambroise; Alméria Noël, Beauport (paroisse); Rosalie Parent, Beauport (paroisse); Anne-Marie-Amélia Poliquin, N.-D.-de-Portneuf; Marie-Rosalie-Zélia Trudel, Charlesbourg (paroisse); M.-Anne-Parmélie Falardeau, St-Ambroise; Lumina Thérien, Beauport (paroisse); M.-Louise Boucher, Ancienne-Lorette; Adèle Belleau, Ancienne-Lorette; Delphine Delisle, Ancienne-Lorette; Léda Morin, Sillery (St-Colomban); Joséphine Richard, N.-D.-de-Portneuf; Eugénie Beauceage, Cap-Santé (paroisse).

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR P.-J. RUEL

Mlles Emma Bathalon, Ely-Sud; Georgianna Boissé, Stukely-Nord; Euphrasie Allaire, Ste-Anne-de-Stukely; Mathilde Gingras, Knowlton; Phylime Pratte, St-Damien-de-Stanbridge; Régina Choquette, St-Alphonse-de-Granby; Diana Martin, St-Pierre-de-Vérone; Marie-Louise Lauzon, Ste-Croix-de-Dunham; Philomène Gendreau, Ely-Nord; Amanda Gendreau, Ely-Nord; Maria Beauchamp, Ely-Sud; Clara Berthiaume, St-Valérien; Exilda Gendreau, Ely-Sud; Alma Beauchamp, Roxton; Régina Comeau, N.-D.-de-Stanbridge; Rose-Anna Beaudry, Ste-Pudentienne.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-EDOUARD SAVARD

Mlles Hélène Laliberté, St-Jérôme; Anna Lapointe, Ste-Anne (village); Irma Laplante, St-Bruno; Delphine Charest, Ville de Chicoutimi; Hélène Laforest, Ville de Chicoutimi; Léda Gravel, Paroisse de Chicoutimi; Eugénie Lapointe, Laterrière; Odiana Desbiens, Chambord; Madeleine Gauthier, Paroisse de Ste-Anne; Alexina Dufour, Ouïatchouan; M.-Anne Boulé, Normandin; M.-Luce Simard, Hébertville; M.-Emilie Potvin, St-André; M.-Lumina Minier, St-Jérôme; M.-Lidia Delisle, St-Jérôme; Irma Tremblay, Chambord; Angeline Perron, St-Alphonse.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR A.-II. SIMARD

Miles Henriette Perron, Mille-Vaches; Mathilde Boucher, Escoumains; Elmire Laberge, Rivière au-Tonnerre.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR AMÉDÉE TANGUAY

Mlles Obéline Doyle, St-Pierre-de-Broughton; Rose-Anna Doyle, St-Pierre-de-Broughton; Hermance Gosselin, St-Victor; Caroline Drouin, Enfant-Jésus; Délima Poulin, St-Georges; Adélie Bouffard, St-Ephrem; Marie Lessard, St-Frédéric; Georgianna Landry, St-Elzéar; Célestine Gosselin, St-Zacharie; Elise Doyon, St-Joseph; Marie-Elise Létourneau, St-Joseph; Marie-Louise Marcoux, Ste-Marie; Virginie Binet, Ste-Marie; Marie-Louise Boisvert, St-Ephrem; Marie Bisson, St-François; Sophie Landry, St-Elzéar; Clara Turmel, Saints-Anges; Adéline Veilleux, St-Georges.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR THOMAS TREMBLAY

Mlles Julie Renaud, Ste-Agnès; Marie-Anne Côté, Eboulements; Alice Bhérier, St-Fidèle; Malvina Trudelle, St-Irénée; M. Ladislas Otis, Baie-St-Paul; Mlles Mary Allard, Baie-St-Paul; Luce Boivin, St-Urbain; Albertine Riverin, Malbaie; Julie Gaudrault, St-Siméon.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR G.-S. VIEN

Mlle Bernadette Turcotte, St-Jean, I. O.; M. J.-Toussaint Simard, Québec; Mlles Joséphine Harper, Québec; Julie-Anna Trudelle, Québec; Yvonne Dion, Château-Richer; Joséphine Côté, L'Ange-Gardien; Marie-Léont. Drouin, L'Ange-Gardien; Marie Delph. Lessard, St-Joachim.

---



---

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

---

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

### CATECHISME (1)

---

#### CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

---

#### *De la confession et de la satisfaction*

224. Q. Quels sont les péchés que nous sommes obligés de confesser ?

R. Nous sommes obligés de confesser *tous* nos péchés mortels, mais il est bon de confesser aussi les *péchés véniels*.

— Quand nous disons que nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, nous ne voulons pas dire qu'il nous faut redire tous nos péchés mortels à chaque confession, car on n'est plus obligé d'accuser à confesse les péchés dont on a reçu l'absolution ; on n'a plus à dire que ceux qu'on aurait commis depuis la dernière confession bien faite.

On n'est pas absolument obligé de confesser les péchés véniels, puisque Dieu a accordé à de saintes pratiques la puissance de les effacer ; mais il est très bon cependant de les déclarer, et cela pour deux raisons principales : 1. parce que, quelquefois, le péché qu'on croit seulement véniel, est, aux yeux de Dieu, un péché mortel ; 2. parce que l'expérience démontre tous les jours combien la confession nous aide à nous corriger de nos péchés et à nous préserver des rechutes.

225. Q. Quelles sont les principales qualités d'une bonne confession ?

R. Les principales qualités d'une bonne confession sont au nombre de trois : elle doit être humble, sincère et entière.

E. LASFARGUES,

*Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.*

---

## LANGUE FRANÇAISE

---

### COURS ÉLÉMENTAIRE

---

#### Grammaire pratique

---

XXXIV. L'adverbe. (*suite*). Il y a un très-grand nombre d'adverbes. L'usage vous apprendra à les reconnaître. Ce qui importe pour le moment, c'est de remarquer comment les adverbes :

De manière,

De lieu,

De temps,

complètent la signification des verbes, et établissent une différence entre des actions exprimées par le même verbe.

---

(1) Extrait de l'*Explication littérale et sommaire du Catéchisme*, par M. l'abbé E. Lasfargues, ptre de Saint-Vincent de Paul. En vente chez tous les libraires.— 25 centims.

## QUESTIONNAIRE

Comment nomme-t-on le mot que l'on ajoute le plus ordinairement aux verbes, pour en compléter la signification ?

Qu'expriment ordinairement les adverbes ?

Comment appelle-t-on ceux qui expriment la *manière* dont l'action est faite ?

Citer des adverbes de manière.

Comment appelle-t-on ceux qui expriment le temps où l'action est faite ou se fera ?

Citer des adverbes de temps.

Comment appelle-t-on les adverbes indiquant le lieu de l'action ?

Citer des adverbes de lieu.

## EXERCICE

Reconnaitre et marquer les adverbes dans ces phrases :

Vous marchez bien et vous sautez légèrement. — Travaillez lentement et vous apprendrez vite. — Vous êtes arrivés tard à la maison. — Revenez demain. — Vous n'avez pas étudié assez aujourd'hui. — Nous irons ailleurs. — Il est arrivé hier. — Prenez plus de soin, vous ferez mieux. — Nous avons vu souvent le soleil se lever. — La neige ne fond jamais sur les cimes du Mont-Blanc. — Les hirondelles reviennent toujours nicher aux mêmes lieux. — Prenez-vous y autrement, vous réussirez mieux. — Nous irions volontiers à la promenade. — Vous irez tantôt. — Vous courez trop : vous vous fatiguez beaucoup.

Indiquer en outre dans ces phrases les verbes que complète l'adverbe ; en marquer le temps, le mode, le nombre, la personne. — En marquer le sujet.

## Élocution et Grammaire

## DICTÉES

## I

## LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Nous retirons des animaux domestiques les services les plus variés.

Le bœuf nous donne ses forces, sa chair, son cuir, ses cornes, ses os. La vache, la chèvre nous donnent leur lait. Le cheval, le mulet travaillent pour nous.

Après leur mort, ils nous laissent leur peau dont le tanneur fait le cuir de nos chaussures.

EXERCICES. — Combien y a-t-il de phrases dans la dictée ? — Par quoi sépare-t-on les phrases ? — Parlez des services que nous rendent les animaux domestiques...

## II

## UN CONTRASTE

Marie et Jeanne sont deux sœurs. Marie joue toute la journée, ce qui fait qu'elle ne sait rien, ni lire, ni écrire, ni calculer, ni coudre. Aussi, *bien des gens* se la montrent du doigt.

Ce n'est pas ainsi que fait Jeanne. Dès le *point* du jour, on la voit l'aiguille à la main, le dé au doigt. Ou bien elle étudie ses leçons et écrit ses devoirs. Elle ne joue que lorsqu'elle a bien travaillé. Aussi Jeanne est une petite fille sage, instruite et *laborieuse*.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — *Contraste*, opposition de deux ou plusieurs choses dont l'une fait ressortir l'autre. Ici, contraste de caractères. — *Bien des*, adverbe de quantité, pour *beaucoup de*.



— Pourquoi les gens montrent-ils Jeanne du doigt? — Dans *que fait Jeanne*, quel est le sujet du verbe? — *Dès*, préposition, signifie *aussitôt que*. Les homonymes : *des, de, dais*. — *Le point du jour*, le commencement. — *Laborieux*, qui aime le travail.

— CONJUGUEZ : *Je joue après que j'ai bien travaillé*.

### Récitation

#### PAS D'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Lorsque nous partons pour l'école,  
Amis, ne nous arrêtons pas ;  
Laissons, laissons le jeu frivole ;  
Pour être à temps pressons le pas.  
Nous avons entendu la cloche ;  
Pour n'encourir aucun reproche,  
Allons, amis, pressons le pas !

#### COURS MOYEN

### Orthographe et Grammaire

#### DICTÉES

##### I

#### L'OURAGAN

Lorsque l'ouragan souffle, il déracine les arbres dans la campagne, il arrache les toits des maisons dans les villes. Sur la mer, il a une bien autre force. C'est lui qui produit les tempêtes et soulève les flots comme des montagnes.

EXERCICES.—Expliquer *ouragan* ; un synonyme ? (*bourrasque*).—Souffler, *soufflet*.—Déraciner : *racine, enraciner*.—*Arbre*. Comment on appelle un petit arbre ; celui qui cultive les arbres.—*Campagne* : *campagnard, campagnol*.—*Toit* : *toiture*.—*Mer* ; homonymes de ce mot ? (*mère, maire*).—*Tempête* : *tempêter, tempétueux*.—*Flot, flotter* ; autres mots de cette famille. Ce que c'est qu'une *montagne*.

— Trouver les noms.—Faire épeler ces noms au pluriel.—Faire trouver les verbes.—Conjugaison aux principaux temps.

##### II

#### L'ALCOOL

L'alcool est un liquide qui s'extrait de toutes les plantes qui ont des principes sucrés : raisin, fruits, tubercules, racines. Nos grandes usines distillent surtout la betterave, dont l'alcool est de qualité inférieure. L'alcool, même le meilleur, celui de vin, ne vaut rien pour la santé. Il attaque les parois de l'estomac et du canal digestif, provoque des attaques nerveuses, chauffe le sang et l'appauvrit. Gardons-nous donc de cette boisson, qui empoisonne lentement.

EXPLICATION.—*Principes sucrés*, pour *éléments sucrés*, plantes qui contiennent du sucre.—*Distillent*, en extraient l'alcool.—*Parois*, membrane qui forme l'enceinte de l'estomac.—*Appauvrir le sang*, l'épuiser, lui enlever sa force, ses propriétés.

## Lecture et Récitation

## NE TOUCHEZ PAS AUX NIDS

Lorsqu'au printemps le soleil sème  
 Au ciel ses rayons infinis,  
 Si vous voulez que Dieu vous aime,  
 Enfants ! ne touchez pas aux nids !...

Sur la branche flexible et douce  
 Qui plie au vent comme un roseau,  
 Respectez la maison de mousse  
 Où s'endort le petit oiseau !...

Que pour son berceau solitaire  
 Votre cœur ne soit pas cruel !  
 Laissez-lui son nid sur la terre  
 Et vous aurez le vôtre au ciel.

## COURS SUPÉRIEUR

## Orthographe, Idées et Grammaire

## DICTÉES

## I

## FÊTES DE LA TERRE

La terre a ses jours de fête pour permettre au cœur de *se dilater* et de donner libre cours à ses sentiments : fêtes de famille, fêtes religieuses et nationales, joyeuses haltes dans le pénible chemin de la vie. Ces jours-là, avec empressement, nous jetons de côté le *harnais de misère* et nous oublions peines et soucis, spéculations et affaires, pour ne vouloir qu'une chose : vivre et être heureux. Tout le monde a besoin de ces haltes : le pauvre comme le riche, le travailleur aussi bien que l'homme qui n'*apprécie* le temps que par sa valeur en argent. La loi est universelle, partout, le cœur affirme ses droits et les fait respecter. Ces fêtes de la terre, trop courtes, hélas ! et surtout trop rares, ne sont-elles pas un lointain souvenir des jours où la vie était une fête continuelle ? Ne sont-elles pas en même temps une preuve des aspirations naturelles du cœur humain vers un bonheur, que ne détruira pas rudement la triste réalité du lendemain ?

R. P. HAMON.

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *se dilater* : augmenter de volume, s'étendre, s'agrandir ; ce mot est ici au sens figuré, de même qu'on dit qu'un cœur *se resserre* quand il a de la peine, on dit qu'il *se dilate* dans la joie. — *haltes* : donnez un synonyme : arrêts, repos. — *jetons* : double le *t* devant une syllabe muette : je jette, nous jetterons, etc. — *harnais de misère* : que signifie cette expression ? le travail pénible de chaque jour. — *oublions* : donnez les deux premières personnes de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : nous oublions, vous oubliez ; que nous oublions, que vous oubliez. — *vouloir* : donnez l'impératif : *veuille, veuillons, veuillez*, pour prier, et *veux, voulons, voulez* pour dire d'exercer fortement la volonté. Le subj. prés. ? que je *veuille, veuillez*,

*veuille, voulions, vouliez, veillent.*—*apprécie* : donnez le futur simple, et le cond. prés. : j'*apprécierai*, tu *apprécieras*, etc. ; j'*apprécierais*, tu *apprécierais*, etc.—*hélas!* : qu'exprime cette interjection ? Le regret.—*jours où la vie était une fête continue* : quels sont ces jours ? Ceux qui précédèrent la chute d'Adam et d'Eve.—*aspirations* : le radical *spirer* signifie *souffler* ; donnez les mots de la même famille : *aspirer*, (*aspirer*) *respirer*, *expirer*, *inspirer*, *soupirer* (*soupirer*), etc. *aspirations* signifie désirs, tendances vers.—*un bonheur que ne détruira pas rudement la triste réalité du lendemain* : Quel est ce bonheur ? Celui du ciel, le bonheur éternel.

## ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

*Ces jours-là, avec empressement, nous jetons de côté le harnais de misère et nous oublions peines et soucis, spéculations et affaires.*

Deux propositions principales unies par la conjonction *et*. Tout ce qui précède *et* forme la première ; tout ce qui suit *et*, la seconde.

*jours-là* : (analysez ensemble, comme vous feriez pour *ceux-là*) n. c., m. pl., compl. circ. de *jetons*.—*avec* : prép., unit *empressement* à *jetons*.—*empressement* : n. c., m. s., compl. circ. de *jetons*.—*de côté* : loc. adv., compl. circ. de *jetons*.—*harnais* : n. c., m. s., compl. dir. de *jetons*.—*et* : conjonction, unit les deux propositions.—*peines, soucis, spéculations, affaires* : compléments directs de *oublions*.

La conjonction *et* assemble ces quatre compléments deux à deux ; chaque couple offre des idées de même genre.

## II

## PERSÉVÉRANCE DANS LE TRAVAIL

Depuis longtemps déjà, j'étais assis sur un *tronc* d'arbre renversé, l'esprit livré au courant des pensées et des souvenirs, lorsque mon attention fut soudainement éveillée par un bruit mystérieux, persistant, acharné, semblable à l'attaque furieuse et continue d'une *souris* sur une mince *feuille* de bois qui la séparerait d'un bon morceau de fromage. J'*écoutai* et je *reconnus* la saperde, *ver* à bois qui loge au cœur des plus gros arbres, les ronger jour et nuit, finit par les percer de part en part, et je me mis à faire des *réflexions* extrêmement *profondes* sur le travail invisible de ce petit être solitaire, accomplissant sans relâche son unique fonction, emprisonné toute sa vie dans un tronc épais et dur qui lui *cède* néanmoins, et cherchant à parvenir à la lumière, comme tout ce qui *vit*, comme tout ce qui respire ; je songeai à la toute-puissance de la persévérance, à la vertu magique contenue dans un travail à peine *appréciable*, à peine *perceptible*, mais *dirigé incessamment* vers le même but.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*tronc* : donnez un diminutif : *tronçon* ; le verbe : *tronquer*.—*souris* : comment appelez-vous une jeune souris ? un *souriceau* ; quel est l'adjectif : *sourinois*.—*feuille* : donnez un équivalent : une *planchette*.—*j'écoutai...* *reconnus* : donnez les quatre sortes de terminaisons du passé déterminé : *ai, is, us, ins*.—*ver* : donnez les homonymes : *vert*, couleur ; *vers*, préposition ; *vers*, une ligne comptant un certain nombre de syllabes et terminée par une rime ; *verre*, substance dure, transparente et cassante ; *verre*, ustensile pour boire ; *vair*, fourrure d'un petit animal comme l'écureuil.—*réflexions* : donnez les mots de la même famille : *flexion, fléchir, réfléchir, réflecteur, gémissement, inflexion*, etc.—*profondes* : est employé ici au sens figuré ; des *réflexions profondes* sont des réflexions très étendues, qui pénètrent jusque dans tous les détails.—*cède* : l'accent aigu de *céder* se change en accent grave devant une syllabe muette.—*vit* : donnez les temps primitifs : *vivre ; vivant ; vécu* ; je *vis*, tu *vis*, il *vit* ; je *vécus*, tu *vécus*, il *vécut* ; je *vivrai*, tu *vivras*, il *vivra*.—*appréciable* : dont on peut apprécier le *prix* ; mots de la même famille : *apprécier, précieux, prix, priser, mépriser*.—*perceptible* : mots de la même famille : *percevoir, perception, percepteur*.—*incessamment* : sans cesse.—*dirigé* : mots de la même famille : *direct, direction, directeur*, etc.

## ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

Je songeai à la toute-puissance de la persévérance, à la vertu magique contenue dans un travail à peine appréciable, à peine perceptible, mais dirigé incessamment vers le même but.

Une seule proposition.

*songeai* : v. intrans., 1<sup>e</sup> conj., 1<sup>e</sup> pers. sing., pass. déterm.—à : prépos. unit *toute-puissance* à *songeai*.—*toute-puissance* : nom c. composé, f. s., compl. indir. de *songeai*.—*persévérance* : n. c., f. s., compl. déterm. de *toute-puissance*.—*vertu* : compl. indir. de *songeai*.—*contenue* : participe adjectif, fém. sing., compl. attributif de *vertu*.—*travail* : compl. circ. de *contenue*.—à *peine* : locution adverbiale, modifie *appréciable*.—*mais* : conj. unit *dirigé* à *perceptible* et *appréciable*.—*dirigé* : part. adj., m. s., compl. attributif de *travail*.—*incessamment* : adv. de manière, compl. circ. de *dirigé*.—*vers* : prépos., unit *but* à *dirigé*.—*but* : n. c., m. s., compl. circ. de *dirigé*.

## Composition

## SUJET À TRAITER

ENFANT — PAPILLON — RUISSEAU

L'élève composera lui-même une narration, un récit dans lequel les trois mots ci-dessus joueront le principal rôle.

## SUJET TRAITÉ

L'été est arrivé ; le soleil darde ses chauds rayons sur la prairie émaillée de reines des prés et de nielles des blés. Le petit ruisseau qui serpente gaiement à travers l'herbe fleurie semble chanter une douce chanson ; tout est gai et joli. Voilà un papillon aux brillantes couleurs qui va, vient, quittant une fleur pour une autre, se berçant de lumière et d'air pur. Mais ses jolies ailes diaprées seront peut-être sa perte. Un enfant accourt, armé d'un roseau vert ; il poursuit l'insecte léger qui fait mille circuits. Près du ruisseau se trouve une jolie touffe de fleurs ; le papillon s'y pose, l'enfant croit le saisir, il étend vivement le bras, mais son pied glisse, le voilà dans le ruisseau et l'insecte ailé est bien loin.

Va vite, enfant, sécher tes vêtements, écouter les sages réprimandes de ta maman : et souviens toi que tu as été puni parce que tu étais cruel.

## Enseignement agricole

## Dictées et exercices spéciaux pour les écoles rurales

## I

## L'ARBUSTE MUTILÉ

Dernièrement je me promenais dans un admirable vallon ; c'était au printemps ; tout était en fleurs. Un cytise attire mes regards. Vous connaissez ce ravissant arbuste aux grappes d'or qui pendent légères et gracieuses à ses sveltes rameaux. Arrivé au pied, je vois l'arbre mutilé ; une branche gisait à terre avec un reste de fleurs fanées ou foulées ; une bande d'enfants s'éloignait en chantant, des fleurs aux mains et sur la tête. C'est bien de cueillir des fleurs, au moins n'est-ce pas mal ; mais casser la branche pour avoir les fleurs, n'y a-t-il pas là quelque chose comme de l'ingratitude, n'est-ce pas un acte d'imprévoyance, d'égoïsme et de barbarie ? Oui, il y a de l'ingratitude, car c'est rendre le mal pour le bien.

## II

## LA CALOMNIE

Un voyageur passait à cheval dans un bois. Un chien qui dormait fut réveillé en sursaut par le bruit et se mit à aboyer, à sauter autour du cheval, à lui mordiller les jarrets. Le cheval prit le galop. Le voyageur furieux, dit au chien, qui s'amusait à courir à sa suite : "Je n'ai pas d'arme à la main pour me débarrasser de toi, mais j'ai dans la bouche un moyen de vengeance." Arrivé au bourg, le voyageur cria : "Au chien enragé !" A ce cri, les habitants sortirent de leurs maisons avec des bâtons, des fourches, des fusils, et le pauvre chien fut immédiatement assommé. Quelle est l'arme dont le voyageur s'était servi ? La calomnie, qui tue parfois plus sûrement qu'une arme à feu.

## III

## L'HIRONDELLE

L'hirondelle attire l'attention par la grâce et la promptitude de son vol. Tantôt elle s'élève audacieusement vers le ciel, et presque au même instant elle fond sur le sol de toute la rapidité de ses ailes ; tantôt, changeant mille fois de direction, elle retourne par un mouvement brusque sur les lieux qu'elle vient de parcourir, les quitte de nouveau pour y revenir encore, et décrit ainsi, en jetant des petits cris de joie, des courbes infinies qui s'enlacent, se fuient, se rapprochent et forment un dédale inextricable.

Véritable amie de l'homme, l'hirondelle semble ne se plaire que dans les lieux dont il fait sa demeure. De son logis elle fait le sien, place dans l'angle de sa fenêtre, au milieu des villes, le nid où elle déposera sa tendre progéniture, ou bien cherche un refuge sous le toit paisible de la chaumière.

---

**Devoir d'invention**


---

Les oiseaux aquatiques ont le cou, le bec et les pattes (appropriés) à leurs besoins. — Quoique (invisibles), il y a deux témoins qui nous regardent : Dieu et la conscience. — Une basse-cour est l'ensemble des bâtiments et cours (habités) par les animaux domestiques. — Buffon a remarqué sur plusieurs personnes qui avaient la voix et l'oreille (fausses), qu'elles entendaient mieux d'une oreille que de l'autre. — L'ordre et l'utilité (publics) ne peuvent être le fruit du crime. — Le chien s'attache de lui-même à la garde du troupeau avec une assiduité, une vigilance, une fidélité (singulière). — Les Samoyèdes se nourrissent de chair ou de poissons (crus). — Un grand homme exerce sur tous ceux qui l'entourent un pouvoir, un accendant (irrésistible).

---

**Récitation**


---

## SUR LE LAC SAINT-JEAN

Enorme pan d'azur tombé du firmament  
 Au milieu d'une plaine insondable et féérique,  
 Le lac, ceint d'un bandeau d'ombrage titanique,  
 Resplendit et chatoie ainsi qu'un diamant.

Le couchant, teignant d'or chaque plante aquatique,  
 Allume sur les eaux un vaste embrasement  
 Où les arbres du bord, au profil fantastique,  
 De leurs fronts radieux mêlent le verdoisement.

Un immense concert de voix mystérieuses  
S'élève des ajoncs et des vagues rieuses,  
D'enivrantes fraîcheurs tombent de l'infini.

Sentant l'ombre venir, le cerf des flots s'approche ;  
Et dans les profondeurs du lointain rembruni  
L'on entend par moments les soupirs d'une cloche.

W. CHAPMAN.

---

## MATHÉMATIQUES

---

### ARITHMÉTIQUE

---

#### CALCUL MENTAL

*Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.*

71. 2 fois 2 plus 3 ? Rép. 7. 2 fois 3 plus 3 ? Rép. 9. 2 fois 4 plus 4 ?  
Rép. 12.
72. 2 fois 5 plus 3 ? 2 fois 6 plus 3 ? 2 fois 7 plus 3 ? 2 fois 8 plus 3 ?
73. 2 fois 9 plus 3 ? 2 fois 10 plus 3 ? 2 fois 11 plus 3 ? 2 fois 12 plus 3 ?
74. 3 fois 2 plus 2 ? 3 fois 3 plus 2 ? 3 fois 4 plus 2 ? 3 fois 5 plus 2 ?
75. 3 fois 6 plus 2 ? 3 fois 7 plus 2 ? 3 fois 8 plus 2 ? 3 fois 9 plus 2 ?
76. 3 fois 10 plus 2 ? 3 fois 11 plus 2 ? 3 fois 12 plus 2 ?
77. On a distribué des crayons aux 48 élèves d'une classe ; il reste 9 crayons : quel était le nombre de crayons ? Rép. 57
78. Un tailleur d'habits a dans son magasin 36 paletots ; si un ouvrier lui en apporte 8, combien aura-t-il de paletots en magasin ? Rép. 44.
79. Une avenue est ombragée par 45 érables et 7 ormes : quel est le nombre d'arbres de cette avenue ? Rép. 52.
80. Deux paquets de crayons contiennent, l'un 20 crayons, et l'autre 30 crayons ; combien contiennent-ils : 1. de crayons ? 2. de dizaines de crayons ? 3. de douzaines de crayons ? Rép. 50 crayons ; 5 dizaines ; 4 douzaines et 2.
81. Je vous ai donné cette semaine 69 plumes ; il m'en reste 9 : combien en avais-je ? Rép. 78.
82. On a mis 70 pommes dans un panier et 50 dans un autre ; combien les deux paniers contiennent-ils : 1. de pommes ? 2. de dizaines de pommes ? 3. de douzaines de pommes ? Rép. 120 pommes ; 12 dizaines ; 10 douzaines.
83. Combien compte-t-on de volailles dans une basse-cour où sont élevés 46 poules et 7 canards ? Rép. 53.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION  
ET DE DIVISION

42. Combien y a-t-il de jours depuis le 15 janvier jusqu'au 31 juillet ?
43. Un marchand a acheté 25 douzaines de mouchoirs à \$1.60 la douzaine et 32 douzaines à \$2.60. Combien a-t-il de mouchoirs en tout ? Combien doit-il payer ?
44. Un ouvrier a reçu \$36 pour un certain nombre de journées de travail. S'il avait travaillé 15 jours de plus il aurait gagné \$54. Que gagne-t-il par jour ?
45. Trois personnes voyageant ensemble ont fait une bourse commune. La 1re possédait \$1272, la 2e, \$1000 et la 3e, \$1480. Les frais payés, il leur reste \$992 en tout. Quelle a été la dépense pour chacune et que revient-il à chacune ?
46. Combien y a-t-il de secondes dans 5 heures 28 minutes et 37 secondes ?
47. Un marchand de faïence avait en magasin 748 assiettes ; il en a vendu une 1re fois 496 et une 2e fois 226. Combien lui en reste-t-il, et combien lui en manque-t-il pour servir un autre client qui lui en demande 50 ?
48. On a acheté 1200 œufs à \$1.75 le cent ; on les a revendus 25 cts la douzaine. Combien a-t-on gagné ?

*Solutions :*

42. Janvier 31 — 15 = 16 ; février 28 ; mars 31 ; avril 30 ; mai 31 ; juin 30 ; juillet 31 ; en tout 16 + 28 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 = 197. Rép.
43.  $(25 + 32) \times 12 = 684$  mouchoirs. Rép.  
 $(\$1.60 \times 25) + (\$2.60 \times 32) = \$40. + \$83.20 = \$123.20$ . Rép.
44.  $\$54 - \$36 = \$18.00$ , ce qu'il aurait reçu pour 15 jours de travail ;  
 $\$18.00 \div 15 = \$1.20$ . Rép.
45.  $\$1272 + \$1000 + \$1480 = \$3752$ , la somme totale qu'il y avait dans la bourse.  
 $\$3752 - \$992 = \$2760$ , la dépense totale.  $\$2760 \div 3 = \$920$ , la dépense de chacune des 3 personnes.  
 $\$1272 - \$920 = \$352$ , ce qui revient à la 1re.  $\$1000 - \$920 = \$80$ , ce qui revient à la 2e.  $\$1480 - \$920 = \$560$ , ce qui revient à la 3e personne.
46.  $(5 \times 60) + 28 = 328$  minutes ;  $(328 \times 60) + 57 = 19717$  secondes. Rép.
47.  $748 - (496 + 226) = 26$  ce qui reste ;  $50 - 26 = 24$  ce qui lui manque pour servir le 3e client.
48.  $(1200 \times \$1.75) \div \$100 = \$21$ , prix coûtant des œufs ;  
 $(1200 \div 12) \times .25 = \$25$ , prix de vente des œufs ;  
 $\$25 - \$21 = \$4$ , le bénéfice. Rép.

## FRACTIONS

14<sup>e</sup> LEÇON

OPÉRATIONS SUR LES FRACTIONS.— MULTIPLICATION DES FRACTIONS

PREMIER CAS.— *Multiplication d'une fraction par un entier.*

Remarque.— Faites trouver au moyen de questions les vérités suivantes :

De deux fractions ayant le même dénominateur et des numérateurs différents, c'est celle qui a le plus grand numérateur qui est la plus *grande* ; au contraire de deux fractions ayant le même numérateur et des dénominateurs différents, c'est celle qui a le plus petit dénominateur qui est la plus *grande*.

Soit à multiplier  $\frac{5}{18}$  par 3.— Multiplier  $\frac{5}{18}$  par 3, c'est rendre la fraction  $\frac{5}{18}$ , 3 fois plus grande. Dès lors il suffit de rendre le numérateur 3 fois plus grand, ou de rendre le dénominateur 3 fois plus petit.

$$\frac{5 \times 3}{18} = \frac{15}{18} = \frac{5}{6}. \text{ Autrement : } \frac{5}{18 \div 3} = \frac{5}{6}.$$

RÈGLE.— Pour multiplier une fraction par un entier, on multiplie le *numérateur* par l'entier.— Au lieu de *multiplier* le numérateur par le nombre entier, on doit, lorsque cela est possible, *diviser* le dénominateur par le nombre entier.

DEUXIÈME CAS.— *Multiplication d'un entier par une fraction.*

Remarque.— Multiplier un nombre entier par une fraction, c'est prendre cette fraction du nombre entier.

Soit à multiplier 12 par  $\frac{1}{2}$  : il faut prendre 12, non pas une fois mais la  $\frac{1}{2}$  d'une fois ; la *moitié* de une fois 12, n'est rien autre chose que la *moitié* de 12, c'est-à-dire 6.

Soit à multiplier 4 par  $\frac{2}{3}$ .— Multiplier 4 par  $\frac{2}{3}$ , c'est prendre les  $\frac{2}{3}$  de 4, ou 2 fois le  $\frac{1}{3}$  de 4.  $4 \times \frac{2}{3} = \frac{8}{3}$ . Rép.

RÈGLE.— Pour multiplier un entier par une fraction, on multiplie l'*entier* par le *numérateur* de la fraction, et on donne au produit pour dénominateur le dénominateur de la fraction.

TROISIÈME CAS.— *Multiplication d'une fraction par une fraction.*

Soit à multiplier  $\frac{2}{5}$  par  $\frac{4}{9}$ .

Multiplier  $\frac{2}{5}$  par  $\frac{4}{9}$ , c'est prendre les  $\frac{4}{9}$  de  $\frac{2}{5}$ . Or le  $\frac{1}{9}$  de  $\frac{2}{5}$  est  $\frac{2}{5 \times 9}$  ; donc

$$\text{les } \frac{4}{9} \text{ de } \frac{2}{5} \text{ valent } \frac{2 \times 4}{5 \times 9} = \frac{8}{45}.$$

RÈGLE.— Pour multiplier une fraction par une fraction, on multiplie les *numérateurs* entre eux et les *dénominateurs* entre eux. On simplifie lorsque cela est possible.

QUATRIÈME CAS.— *Des entiers sont joints aux fractions.*

RÈGLE.— Pour multiplier entre eux des entiers joints à des fractions, on les *réduit d'abord en expressions fractionnaires*, et on applique la règle précédente.



## PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

69. A et B travaillant ensemble prennent 30 jours pour construire un mur ; l'ouvrage fait par A dans une journée équivaut à 2 fois celui fait par B dans le même temps. Combien de jours chacun prendrait-il seul ?

70. A, B et C forment une société. La mise de A est de \$2000 ; la mise de B est égale au  $\frac{1}{3}$  de celle de C ; la somme des mises de B et C est égale aux  $\frac{3}{4}$  du capital total des trois associés. Quel est le capital de A et de B ?

71. Quatre terrains ont les surfaces suivantes : le 1er le  $\frac{1}{3}$  des  $\frac{2}{3}$  d'un acre ; le 2e,  $40\frac{2}{3}$  perches ; le 3e,  $\frac{1}{7}$  d'acre ; le 4e, les  $\frac{2}{7}$  des  $\frac{5}{8}$  d'un acre ; quelle est la surface totale des 4 terrains ? (*Réponse en perches*).

72. Une somme d'argent est divisée entre 4 personnes. La 1re reçoit  $\frac{1}{3}$ , la 2e,  $\frac{1}{4}$ , la 3e,  $\frac{1}{5}$ , et la 4e, le reste. Si la 1re reçoit \$700 de plus que la 4e, quelle est la somme totale ?

72. Un homme qui parcourt une distance de  $3\frac{1}{2}$  milles dans 1 heure, fait 110 pas dans 1 minute ; quelle est la longueur de chaque pas ?

*Solutions :*

69. A vaut 2 B. Si on divise l'ouvrage en 3 parties, A en fait 2 parties dans un temps donné et B en fait 1. Donc, dans un temps donné, A fait les  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage et B en fait  $\frac{1}{3}$ . Ainsi dans les 30 jours qu'ils ont travaillé ensemble, A a fait les  $\frac{2}{3}$  de l'ouvrage et B en a fait  $\frac{1}{3}$  dans 30 jours.  $\frac{2}{3}$  de

l'ouvrage = 30 jours ;  $\frac{1}{3} = \frac{30}{2}$  ; et  $\frac{3}{3} = \frac{30 \times 3}{2} = 45$  jours, le temps de A.

$\frac{1}{3}$  de l'ouvrage = 30 jours ;  $\frac{3}{3} = 30 \times 3 = 90$  jours, le temps de B.

70. La mise de B + C = les  $\frac{3}{4}$  du capital total ; donc la mise de A =  $\frac{1}{4}$  du capital entier —  $\frac{3}{4}$  du capital entier =  $\frac{1}{4}$  de ce capital.  $\frac{1}{4}$  du capital total = le capital de A = \$2000 ;  $\frac{3}{4} = \$2000 \times 3 = \$6000$ , la mise de B + celle de C.

La mise de B étant = au  $\frac{1}{3}$  de celle de C, il s'ensuit que si nous supposons \$3 pour la mise de C, celle de B sera de \$1 ; d'après cette supposition les mises réunies de B et de C seraient de \$1 + \$3 = \$4 ; ainsi B aurait droit au  $\frac{1}{4}$  de \$6000 = \$1500 ; et C aux  $\frac{3}{4}$  de \$6000 = \$4500.

71. Dans un acre il y a 160 perches.

$\frac{1}{3}$  de  $\frac{2}{3}$  de 160 perches =  $21\frac{1}{3}$  perches ;  $\frac{1}{7}$  de 160 =  $22\frac{6}{7}$  perches ;  $\frac{2}{7}$  des  $\frac{5}{8}$  de

160 =  $42\frac{6}{7}$  perches ;

$21\frac{1}{3} + 40\frac{2}{3} + 22\frac{6}{7} + 42\frac{6}{7} = 127\frac{5}{7}$  perches. Rép.

72.  $\frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5} = \frac{47}{60}$ .

$\frac{60}{60} - \frac{47}{60} = \frac{13}{60}$ .

La part de la première =  $\frac{20}{60}$  —  $\frac{13}{60}$  la part de la quatrième =  $\frac{7}{60} = \$700$ .

$\frac{1}{60} = \frac{700 \cdot 60}{7}$  ;  $\frac{60}{60} = \frac{700 \times 60}{7} = \$6000$ . Rép.

73. Dans 1 mille il y a 5280 pieds ; l'homme parcourt  $3\frac{1}{2}$  fois 5280 pieds dans  $3\frac{1}{2}$  heures, c'est-à-dire 18480 pieds.

L'homme fait 110 pas par minute, c'est-à-dire 60 fois 110 pas = 6600 pas dans une heure.

$18480 \div 6600 = 2\frac{4}{5}$  pieds, la longueur de chaque pas. Rép.

4—

## RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

64. Deux capitaux placés à intérêts simples, l'un à 5%, l'autre à 4½%, sont entre eux dans le rapport de 3 à 5. L'intérêt annuel produit par le capital placé à 4½% surpasse de \$23.40 l'intérêt annuel du capital placé à 5%. Calculez les deux capitaux.

65. Une équipe d'ouvriers a fait en 28 jours un travail de terrassement. Diminuée d'un quart, cette équipe est chargée d'un travail analogue qu'elle termine en 20 jours. Les deux tâches sont payées ensemble \$580.50. Combien est-il dû aux ouvriers qui ont pris part aux deux entreprises? Combien est-il dû aux autres?

66. Un horloger a acheté 28 montres et 5 pendules pour \$192. Il revend toutes les montres pour \$252 et les pendules pour \$78.60. Sachant qu'il fait le même bénéfice sur une montre que sur une pendule, dites combien il gagne pour cent sur le prix d'achat d'une montre et sur celui d'une pendule.

67. Le bénéfice annuel d'un marchand qui a un capital de \$10920, est de 12½%; à cause du mauvais état de sa santé, il retire son capital du commerce et le prête à 7¾%; à combien se monte sa perte au bout de 2 ans et 5 mois.

68. En vendant du drap, un marchand demande un prix tel, qu'après avoir diminué le prix demandé de 5% il réalise un bénéfice de 15%. Quel prix demande-t-il pour du drap qui lui coûte \$3.80 la verge?

*Solutions :*

64. Si l'on considère les deux capitaux comme ne formant qu'un seul capital, les  $\frac{3}{8}$  de ce capital total seront placés à 5% et le reste, c'est-à-dire les  $\frac{5}{8}$  à 4½.  $\frac{3}{8}$  de 5% = 1 $\frac{7}{8}$ % du tout;  $\frac{5}{8}$  de 4½% = 2 $\frac{13}{16}$ % du tout.

La différence entre 2 $\frac{13}{16}$ % et 1 $\frac{7}{8}$ % de tout le capital =  $\frac{15}{16}$ %. Donc  $\frac{15}{16}$ % de tout le capital = \$23.40. Le capital total = \$23.40 ÷ .0015 = \$2496.

Il faut diviser \$2496 en 2 parties qui seront entre elles dans le rapport de 3 à 5. Sur \$8 il y aura \$3 pour le premier capital, c'est-à-dire les  $\frac{3}{8}$  du tout; sur \$8 il y aura \$5 pour le 2e, c'est-à-dire  $\frac{5}{8}$  du tout.  $\frac{3}{8}$  de \$2496 = \$936, premier capital;  $\frac{5}{8}$  de \$2496 = \$1560. Rép.

65. Les  $\frac{3}{4}$  de l'équipe ont terminé le 2e ouvrage en 20 jours;  $\frac{1}{4}$  de l'équipe 20 × 3 = 60 jours et les  $\frac{1}{4}$  =  $\frac{20 \times 3}{4}$  = 15; ainsi l'équipe entière n'aurait mis que 15 jours à terminer le 2e travail. L'équipe au complet aurait terminé les 2 travaux en 28 jours + 15 jours = 43 jours. 43 jours d'ouvrage de l'équipe entière = \$580.50; 1 jour = \$580.50 ÷ 43 = \$13.50. Un quart de l'équipe n'a travaillé que pendant 28 jours. Les ouvriers formant ce quart ont droit à \$13.50 ×  $\frac{1}{4}$  × 28 = \$94.50, les autres ouvriers ont droit au reste, c'est-à-dire, à \$580.50 - \$94.50 = \$486. Rép.

66. \$252 + \$78.60 = \$330.60, le total des sommes reçues pour les montres et les pendules. \$330.60 - \$192 = \$138.60, le bénéfice total. 28 montres + 5 pendules = 33 instruments; sur 33 instruments le bénéfice a été de \$138.60; sur 1 instrument le bénéfice a été de \$138.60 ÷ 33 = \$4.20. \$252 ÷ 28 = \$9, le prix de vente d'une montre. \$9 ÷ \$4.20 = \$4.80, le prix d'achat d'une montre. Sur \$4.80 le bénéfice a été de \$4.20, sur \$1 serait de \$4.20 ÷ 4.80 = 0.87½ = 87½%.

$\$78.60 \div 5 = \$15.72$ , prix de vente d'une pendule;  $\$15.72 - \$4.20 =$   
 $\$11.52$ , prix d'achat d'une pendule;  $\$4.20 \div \$11.52 = \$0.36\frac{2}{3} = 36\frac{2}{3}\%$ . Rép.

67.  $12\frac{1}{2}\% - 7\frac{3}{4}\% = 4\frac{3}{4}\%$ .

L'intérêt de  $\$10290$ , à  $4\frac{3}{4}\%$ , pour 2 ans et 5 mois est de  $1181.20\frac{5}{8}$ . Ce sera le montant de la perte.

68.  $3.80 \times 1.15 = \$4.37$ , le prix de vente.

$4.37 \div .95 = \$4.60$  le prix demandé.

Problèmes tirés du traité d'Agriculture par les Frères  
de l'Instruction chrétienne (Page 55).

31. (Page 55.)—COUT D'UNE CITERNE.—Un propriétaire veut faire creuser une citerne cubique. Quelles dimensions faut-il lui donner pour que remplie aux  $\frac{2}{3}$ , elle puisse contenir 13540 gallons d'eau, la dépense étant évaluée à  $\$0.80$  la verge cube de terre ?

32. RAPPORT D'UNE CULTURE DE LIN.—Une terre de  $5\frac{1}{2}$  arpents est louée  $\$12$  l'arpent; le fermier cultive du lin et dépense  $\$5$  par arpent; il récolte 90 minots de graine qu'il vend  $\$1.95$  le minot; quel est son bénéfice ?

33. LAIT ET BEURRE.—Une pinte de lait donne en moyenne  $\frac{1}{10}$  de pinte de crème, et 1 pinte de crème,  $\frac{1}{2}$  livre de beurre. Combien 100 pintes de lait peuvent-elles fournir de beurre ?

34. (Page 59.)—RENDEMENT DE BLÉ À L'ARPEMENT.—Dans une parcelle rectangulaire de 290 pieds sur 75, on a fait une récolte moyenne de 31 minots de blé à l'arpent. Quelle quantité a-t-on récoltée en poids et en volume, sachant que le minot de blé pèse 60 livres ?

35. AVOINE ET ORGE.—Un fermier cultive de l'avoine valant en moyenne  $\$0.35$  le minot et de l'orge qui vaut  $\$0.60$ . Laquelle des deux cultures lui rapporte davantage et combien de plus par arpent, sachant que le rendement moyen de l'arpent d'avoine est de 38 minots et celui de l'orge  $46\frac{1}{2}$  ?

Solutions :

31.  $(277.274, \text{ le nombre de pouces cubes dans 1 gallon, } \times 13540) \div 46656,$   
 le nombre de pouces cubes dans 1 verge =  $80.407$  verges cubes.

$$\frac{2}{3} = 80.407; \frac{3}{3} = \frac{80.407 \times 3}{2} = 120.6105.$$

La racine cubique de  $80.407 = 4.94$  verges de longueur, la même largeur et la même hauteur.  $\$0.80 \times 80.407 = \$64.33$ .

32.  $(\$1.95 \times 90) - (\$12 \times 5\frac{1}{2}) = \$175.50 - \$66 = \$109.50$ . Rép.

33.  $\frac{1}{10} \times 100 = 10$  pintes de crème;  $10 \times \frac{1}{2} = 5$  livres de beurre. Rép.

34.  $(290 \times 75) \div 32400 = \frac{145}{216}$  d'arpent;  $\frac{145}{216} \times 31 \times 60 = 1248\frac{11}{18}$  livres.

35. 38 minots d'avoine à 35 cts =  $\$13.30$ ;

$46\frac{1}{2}$  minots d'orge à 60 cts =  $\$27.90$ ;

$\$27.90 - \$13.30 = \$14.60$ . Rép.

## ALGÈBRE

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

24. Quel est le nombre qui, augmenté de son tiers, égale  $a$  ?  
 25. Divisez le nombre  $b$  en trois parties telles que la deuxième partie soit 2 fois la première, et la 3e, 2 fois la deuxième.  
 26. Trois fois un nombre augmenté de  $c$  est égal à  $a$ . Quel est le nombre ?  
 27. La somme de deux nombres est  $n$ , et le plus petit est égal au plus grand diminué de  $a$ ; quels sont les nombres ?

*Solutions :*

24. Soit  $3x$  le nombre, alors  $x$  le tiers du nombre.

$$\begin{aligned}x + 3x &= a \\4x &= a \\x &= \frac{a}{4} \\3x &= \frac{3a}{4} \text{ Rép.}\end{aligned}$$

*Autre solution :* Soit  $x$  le nombre, alors  $\frac{x}{3}$ , le tiers du nombre.

$x + \frac{x}{3} = a$ . Multipliant l'équation par 3, on a :

$$\begin{aligned}3x + x &= 3a \\4x &= 3a \\x &= \frac{3a}{4} \text{ Rép.}\end{aligned}$$

25. Soit  $x$  la 1re partie, alors  $2x$  la 2e, et  $4x$  la 3e.

$$\begin{aligned}x + 2x + 4x &= b \\7x &= b \\x &= \frac{b}{7}, \text{ la 1ère partie.} \\2x &= \frac{2b}{7}, \text{ la 2e partie.} \\4x &= \frac{4b}{7}, \text{ la 3e partie.}\end{aligned}$$

*Autre solution :* Soit  $x$  la 3e partie, alors  $\frac{x}{2}$  la 2e et  $\frac{x}{4}$  la 1ère.

$x + \frac{x}{2} + \frac{x}{4} = b$ ; multipliant l'équation par 4, on a :

$$\begin{aligned}4x + 2x + x &= 4b \\7x &= 4b \\x &= \frac{4b}{7}, \text{ la 3e partie.} \\x &= \frac{4b}{7 \times 2} = \frac{2b}{7}, \text{ la 2e partie.} \\x &= \frac{4b}{7 \times 4} = \frac{b}{7}, \text{ la 1ère partie.}\end{aligned}$$

26. Soit  $x$  le nombre, alors  $3x$ , trois fois le nombre.

$$\begin{aligned}3x + c &= a \\3x &= a - c \\x &= \frac{a - c}{3} \text{ Rép.}\end{aligned}$$

27. Soit  $x$  le plus grand, alors  $x - a$ , le plus petit.

$$x + x - a = n$$

$$2x - a = n$$

$$2x = n + a$$

$$x = \frac{n + a}{2}. \text{ La plus grande partie.}$$

$$x - a = \frac{n + a}{2} - a = \frac{n + a - 2a}{2} = \frac{n - a}{2}, \text{ la plus petite partie.}$$

### Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque problème faites ou faites faire la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

SECTEUR.—Le *secteur* est la surface comprise entre deux rayons et l'arc que ces rayons déterminent.

En d'autres termes le *secteur* est un triangle dont la base est un arc de cercle et dont la hauteur est le rayon du même cercle.

SURFACE.—La surface du secteur est égale au produit de son arc par la moitié de son rayon.

$$\text{Ou surface du secteur} = \text{arc} \times \frac{R}{2}.$$

Autre manière d'obtenir la surface du secteur.—On obtient encore la surface du secteur en divisant la surface du cercle par 360.—division qui donne la surface d'un secteur d'un degré,— et en multipliant le résultat par le nombre de degrés du secteur.

$$\text{Ou surface du secteur} = \frac{\rho R^2}{360} \times n$$

111. Quelle est la surface d'une pierre de cintre formant un secteur dont l'arc a 11.7 pouces et le rayon 17.55 pouces ?

Solution :  $(11.7 \times 17.55) \div 2 = 102.6675$  pouces carrés. Rép.

112. Quelle est la surface d'un secteur dont l'angle au centre est de 40 degrés et le rayon de 9 pouces ?

Solution : Le diamètre =  $9 \times 2 = 18$  ;

La circonférence =  $\rho D$  ou  $3.1416 \times 18 = 56.5488$ .

La longueur de l'arc =  $\frac{56.5488 \times 40}{360} = 6.2832$  pouces.

La surface du secteur =  $6.2832 \times \frac{9}{2} = 28.2744$  pouces carrés. Rép.

En indiquant toutes les opérations d'abord, on trouve souvent moyen de simplifier et d'abrégier l'ouvrage à faire d'une manière assez notable. Indiquant les opérations du problème que nous venons de résoudre, nous avons :  $\frac{9 \times 2 \times 3.1416 \times 40 \times 9}{360 \times 2} = 56.5488$ . Il suffit de réfléchir un instant pour voir ce qu'il faut faire pour diminuer le travail presque de moitié.

Solution d'après la deuxième règle : L'angle au centre du secteur est de 40 degrés, donc ce secteur est à  $\frac{40}{360}$  de la surface du cercle qui a le même diamètre.  $\frac{3.1416 \times 9^2}{360} \times 40 = 28.2744$ .

113. Quelle est la surface d'un secteur dont l'angle au centre est de 75 degrés et le rayon de 15 pouces ? Rép. 147.2625 pouces carrés.

Quelle est la surface d'un secteur dont l'angle au centre est de : 45 degrés et le rayon de 20 pouces ? dont l'angle au centre est de 30 degrés et le rayon de 10 pouces ? Réponses 157.08. 26.18.

## LANGUE ANGLAISE

## DICTATION

## SIR CHARLES NAPIER AND THE JUGGLER

Once, while Sir Charles Napier was in camp in India, a native juggler came and performed some extraordinary feats before him. The most startling of all was this: The juggler's assistant held a lemon in his hand, and he with a sword cut it in two, without touching the flesh. The General thought that this could not be merely a feat, of skill, but that there must be some trick in it. So he said to the juggler, "Will you do the same trick if I hold the lemon?" and stretched out his right hand. The juggler looked carefully at it. "No," said he, "I will not." "Ah!" cried Sir Charles triumphantly: "I knew it was a trick. I was sure you could not do it if anybody but your own assistant held the lemon."

"Stay," said the juggler, "let me see your left hand." Sir Charles held it out, and the juggler said, "I will do it if you will hold it in that hand, and keep your hand steady." "Why would you not do it on my right hand?" Napier asked. "Because the middle of your right hand is hollow, and the lemon would be so low down that I might cut off your thumb; the left hand is more level, and there is less risk."

The General began to feel nervous. He saw that it was no trick of jugglery, but a delicate feat of skill. However, after what he had said, he did not like to draw back; especially as his officers were looking on. So he took the lemon in his left hand, held out his arm steadily, and waited for about a second. The juggler drew back his arm; swiftly and surely the sword cut the lemon in two. Sir Charles felt the cold edge of the sword drawn across his hand, but was not injured in the slightest.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fût altéré.

Once, on one occasion.—A native, an Indian.—Performed, did.—Extraordinary, surprising.—Startling, astonishing.—Thought, imagined.—Merely, simply.—Stretched, held.—Carefully, attentively.—Said, answered.—Cried, exclaimed.—Body, one.—Stay, wait.—Asked, inquired.—Risk, danger.—Nervous, anxious.—Delicate, dangerous.—Draw back, refuse.—Steadily, firmly.—About a second, an instant.—Quickly, rapidly.—Slightest, least.

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

## Avis aux aspirantes qui doivent subir l'examen à St-Hyacinthe

L'académie Girouard ayant été détruite lors du grand incendie qui a ravagé une partie de la ville de St-Hyacinthe, les aspirantes qui doivent subir l'examen dans cette institution devront se réunir à l'académie Prince.

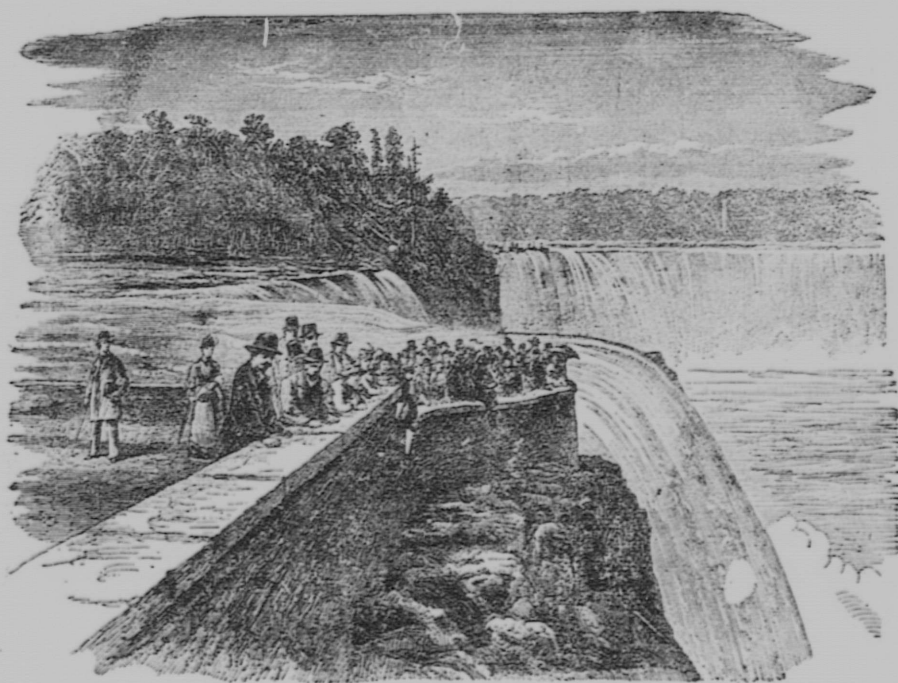
## Rectification

Les aspirantes aux diplômes qui ont échoué l'année dernière, sur une ou plusieurs matières, ont à faire un nouveau versement pour avoir le droit de reprendre leur examen, conformément aux avis qui leur ont été adressés au mois d'août dernier par le secrétaire du Bureau Central et en vertu des articles 31 et 56 amendés des règlements scolaires. Ce droit d'examen est de \$1.00 si le candidat reprend son examen pour le diplôme élémentaire, de \$1.50 s'il reprend son examen pour le diplôme d'école modèle, et de \$2.00 s'il reprend son examen pour le diplôme académique. C'est par erreur que le contraire a été annoncé aux pages 530 et 531 de la dernière livraison de *L'Enseignement Primaire*.

J.-N. MILLER,

Sec. du B. C.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR



## NATURE CANADIENNE

## Le saut du Niagara

(EN 1840)

Nous arrivâmes bientôt au bord de la cataracte, qui s'annonçait par d'affreux mugissements. Elle est formée par la rivière Niagara, qui sort du lac Erié, et se jette dans le lac Ontario ; sa hauteur perpendiculaire est de 144 pieds. Depuis le lac Erié jusqu'au saut, le fleuve accourt par une pente rapide ; et au moment de la chute, c'est moins un fleuve qu'une mer, dont les torrents se pressent à la bouche béante d'un gouffre. La cataracte se divise en deux branches et se courbe en fer à cheval. Entre les deux chutes s'avance une île creusée en dessous, qui pend avec tous ses arbres sur le chaos des ondes. La masse du fleuve qui se précipite au midi s'arrondit en un vaste cylindre, puis se déroule en nappe de neige, et brille au soleil de toutes les couleurs ; celle qui tombe au levant descend dans une ombre effrayante ; on dirait une colonne d'eau du déluge. Mille arcs-en-ciel se courbent et se croisent dans l'abîme. Frappant le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume, qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les fumées d'un vaste embrasement. Des pins, des noyers sauvages, des rochers taillés en forme de fantôme, décorent la scène. Des aigles entraînés par le courant d'air descendent en tournoyant au fond du gouffre ; et des carcans se suspendent par leurs queues flexibles au bout d'une branche abaissée, pour saisir dans l'abîme les cadavres brisés des élans et des ours.

CHATEAUBRIAND.

## REVUE MENSUELLE

Le grand événement du mois d'avril dernier, à Rome, a été la visite du roi d'Angleterre au Souverain Pontife. Depuis Edouard I, qui alla voir Grégoire X à Orvieto, aucun roi d'Angleterre n'était allé rendre hommage au Pape. La respectueuse démarche d'Edouard VII a réjoui le cœur de ses sujets catholiques.

Une institutrice nous demande si les *Misérables*, de Victor Hugo, dont on a tiré un drame récemment joué dans un théâtre de Montréal par des Français, n'est pas un livre à l'*Index*.

Mais certainement que ce roman est condamné par Rome. C'est une œuvre mauvaise au point de vue social ; elle insulte la religion et glorifie l'émeute, elle agite, sans le résoudre, le problème de la misère et envenime les plaies qu'elle prétend guérir.

Le gouvernement français continue son œuvre néfaste contre les congrégations religieuses. Notre estimable confrère de *L'Ecole Française*, M. Decaux, résume comme suit les tristes événements qui déshonorent actuellement la France en face de l'univers civilisé :

“ Par deux cent cinquante-sept voix sur trois cents, la Chambre des députés a décrété, sans même examiner leurs titres, la mort de toutes les congrégations enseignantes d'hommes qui avaient présenté des demandes d'autorisation. Parmi ces congrégations, plusieurs, telles que celle des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, des Petits Frères de Marie, de la Doctrine chrétienne de Nancy, avaient des décrets parfaitement en règle de reconnaissance légale. Les Pères de l'Oratoire, qui ne font aucun vœu, constituent en réalité une association plutôt qu'une congrégation. Un grand nombre, outre les immenses services rendus à la patrie française à l'intérieur, ont des titres tout particuliers à la reconnaissance du pays par des services rendus à l'étranger. Malgré les éloquentes discours de MM. l'abbé Gayraud, Denys Cochin, Aynard, Ribot, Renault-Morlière, malgré les observations consciencieuses d'un membre de la majorité, M. Roch, aucune considération n'a pu faire reculer les sectaires dans leur œuvre de destruction.

“ Au cours de la discussion, le président de la Commission a pu dire, sans soulever aucune protestation de la part des pères de famille qui font partie de la majorité “ que le droit de l'éducation de l'enfant n'appartient pas à ses parents ”. La cause de la liberté de l'enseignement en est là. Sur les Conseils municipaux consultés, onze cent soixante-quinze s'étaient prononcés pour le maintien des écoles, quatre cent cinquante-quatre contre, cent quarante-deux n'ont pas répondu.

“ Les congrégations enseignantes d'hommes détruites comprennent onze cent soixante-seize religieux dans quatre cent quatre-vingts établissements. Nous leur adressons l'hommage de notre respectueuse sympathie.”

Des rives du Saint-Laurent, qu'il nous soit permis, à nous aussi, d'offrir l'hommage de notre sympathie aux illustres et saintes victimes du gouvernement lâche et sectaire qui mène actuellement la France à la ruine et à la honte.

## Chronique scolaire

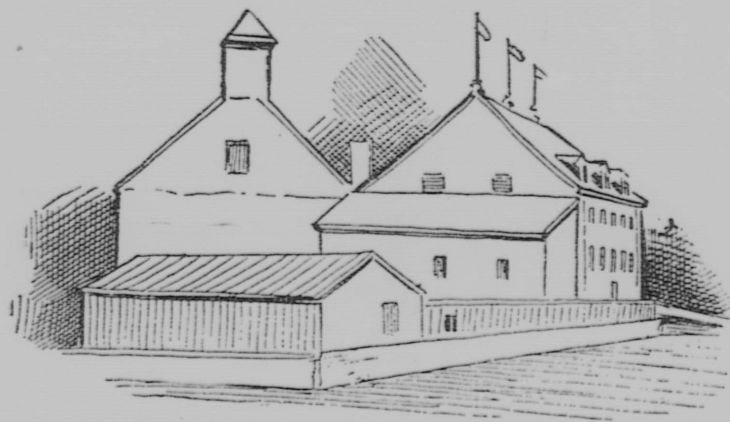
Bonne et heureuse vacance à tous !

*L'Enseignement Primaire* paraîtra maintenant le 1er septembre prochain.

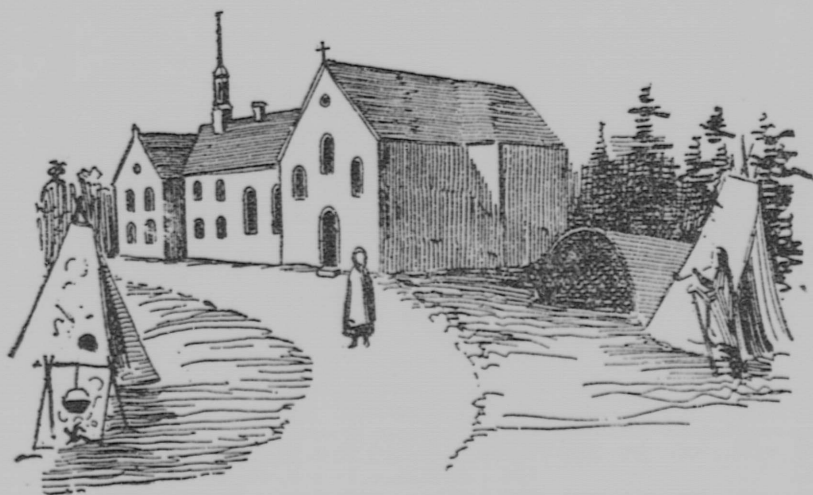
Il y a quelques semaines le collège des Frères Maristes de Saint-Hyacinthe a été détruit de fond en comble par le feu. Ce malheur a été suivi d'un plus grand encore, le 20 du mois dernier, le tiers de la ville de Saint-Hyacinthe était ravagé par un violent incendie.



## Vieux souvenirs des anciens jours



La gravure ci-dessus représente le premier Séminaire de Québec, fondé en 1663 par Mgr de Laval, et détruit par un incendie le 15 novembre 1701.



Ancienne église des Ursulines de Québec, bâtie en 1656 par Madame de la Peltrie, et incendié en 1686.

---

### Bibliographie

---

MÉLANGES— ou *Recueil d'études Religieuses, Sociales, Politiques et Littéraires.*—  
Par J.-P. Tardivel, directeur de *La Vérité*.

C'est le tome troisième d'une série de volumes précieux, qui serviront plus tard à écrire l'histoire religieuse et politique du Canada.

Prix : 75 cts l'exemplaire. S'adresser au directeur de *La Vérité*, N.-D. de Québec.

---

### DOCUMENT OFFICIEL

---

#### Département de l'Instruction publique

---

QUÉBEC, 26 mai 1903.

Monsieur C.-J. Magnan,  
Directeur de *L'Enseignement Primaire*,  
Québec.

Monsieur,

Je ne partage pas l'opinion de votre correspondant quand il dit :  
"Lorsqu'il n'aura pas été stipulé dans l'acte d'engagement à qui l'octroi accordé pour la tenue d'une école modèle dans la municipalité sera payé, il devra appartenir de droit à l'instituteur".

Je crois, au contraire, que les subventions accordées aux écoles modèles et académiques *sous le contrôle des commissaires ou syndicats d'écoles* doivent revenir à ces derniers, à moins d'une convention spéciale.

C'est, du reste, la pratique toujours suivie par mon département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

*Surintendant.*

NOTE DE LA RÉDACTION.— La lettre ci-dessus est la réponse à une question posée au directeur de la revue par un correspondant.

---

### Constructions scolaires

---

A plusieurs reprises déjà, *L'Enseignement Primaire* a parlé des constructions scolaires. Nous avons même publié, naguère, une série de plans conformes aux données pédagogiques et aux règles de l'hygiène.

Une des grandes difficultés qui se présentent aux municipalités et aux communautés, c'est le choix des entrepreneurs qui devront construire l'école, le couvent ou le collège.

Aujourd'hui nous prenons la liberté d'annoncer quatre des plus importantes maisons de Québec, parmi celles que dirigent des entrepreneurs. Pour la *charpenterie* et la *menuiserie*, nous recommandons M. F. DE VARENNES, rue St. Olivier ; pour la *plomberie, la ventilation, l'éclairage* (au gaz et à l'électricité), appareils de chauffage, VANDRY & MATTE, coin des rues St-Jean et d'Youville ; pour *peinturage et décorations*, (tapiserie, dorure, bronze, vitrage, peinture à fresques, miroirs), GAUTHIER & FRÈRE ; 292, rue St-Joseph ; pour la maçonnerie (pierre ou brique), EMILE CÔTÉ, 360, rue Richelieu. Ces quatre entrepreneurs sont parfaitement connus.

**The Standard of the World**

**AMEUBLEMENT  
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School  
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**

### Références utiles

**Librairie Sainte-Anne.**— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie :

L'assortiment le mieux varié et le plus complet dans le marché, de fournitures pour écoles et municipalités.

Envoyez vos commandes et elles seront remplies avec soin.

**POUR MUNICIPALITÉS :** — Blancs et avis publics de toutes sortes, rôle de cotisation, reçus de taxes, avis aux retardataires, livres de caisse, registres pour délibérations, cahiers de recensement, registres pour visiteurs, papeterie, etc.

**POUR ÉCOLES :** — Tous les livres en usage dans les écoles catholiques, aussi : Cartes géographiques, tableaux noirs, vernis et brosses à tableaux, craie, globes terrestres, codes, buvard, crayons, papier et enveloppes, porte-plumes, plumes, papier foolscap, mucilage, encre, cahiers, ardoises, images, étuis, boîtes à clef, gommes à effacer, boîtes à dessin, règles, etc., etc.

Demandez nos listes de prix ! — Attention spéciale aux commandes reçues par la malle !

Demandez le Journal d'Appel par J.-N. Miller, le seul approuvé par le Département de l'Instruction publique.

Cloches pour écoles, depuis 75 lbs à 250 lbs, prix 12 cts la lb., monture comprise.

Prix spéciaux pour des commandes considérables !

Propriétaires du *Nouveau Cours de Calligraphie canadienne* en 9 cahiers français et anglais, une méthode pratique pour apprendre à bien écrire, le système d'écriture recommandé par les banques et maisons de commerce.

**Ed. Marcotte.**—Imprimeur-Relieur et Papetier, 82, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

*Reliure* : livre de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités.

---



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### TOME XXIV

---

Année 1902 - 1903

---

#### Pédagogie

ARTICLES PÉDAGOGIQUES. — *C.-J. Magnan* : La vingt-quatrième année de *L'Enseignement Primaire*, p. 2. — Concours scolaires, p. 66. — La préparation des classes, p. 130. — Chauffage, balayage et lavage des écoles, p. 195. — Education et Instruction, conférence donnée à Waterloo, p. 259. — Antoine Gérin-Lajoie, p. 272. — Hommage aux institutrices de la province de Québec, p. 323. — La province de Québec n'est pas la dernière, elle est la première, p. 387. — Petite causerie sur la colonisation, p. 102, 162, 278, 351, 554. — Une question d'histoire : Cartier et Cabot, p. 451. — Remerciement et explication, p. 505. — De l'amour que les instituteurs et les institutrices doivent porter aux enfants qui se préparent à la première communion, p. 524. — Une bonne nouvelle, p. 579.

*L. Chasteau* : Le travail manuel à l'école primaire, p. 4, 74, 148, 219. — L'enseignement agricole à l'école primaire, p. 145. — Tolérances orthographiques, p. 149. — Une voix du Canada, p. 153. — Les défauts des petites filles, p. 404. — L'agriculture à l'école, p. 406, 459. — Les nobles fonctions du maître, Lacordaire, p. 8. — L'art de bien lire, de bien écrire et de bien parler, p. 329. — L'éducation pratique chez les jeunes filles, p. 332. — De la bonté chez l'institutrice, p. 333. — De la discipline à l'école, p. 525. — Le musée d'histoire naturelle de l'Instruction publique, l'abbé *V.-A. Huard*, p. 580. — De l'esprit d'observation et des moyens de l'exercer chez l'enfant, p. 583. — Les petites filles, p. 466.

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE : L'écriture droite en France, p. 6. — L'explication française à l'école primaire, p. 6. — L'enseignement de la langue maternelle et la correction des devoirs, p. 7. — L'enseignement doit être religieux, p. 7. — Les tout petits, p. 67. — L'histoire nationale à l'école, p. 67. — La politesse en classe, p. 69. — Fréquentation scolaire, p. 131. — Langue et grammaire, p. 131. — De la manière d'interroger, p. 132. — Traitement des instituteurs en France et en Allemagne, p. 132. — Problèmes agricoles, p. 133. — L'éducation en commun, p. 197. — Des méthodes actives, p. 265. — La légèreté des enfants, p. 266. — L'enseignement de l'orthographe, p. 326. — Il faut étudier, p. 327. — Les écoles ménagères en Suisse, p. 328. — Le catéchisme, p. 399. — L'École en Suisse, p. 400. — Ecrin pédagogique, p. 401. — L'enfant appartient-il au père ou à l'Etat, p. 454. — Les cartes globulaires, p. 454. — Pourquoi nos élèves ne répondent pas, p. 455.

#### Méthodologie

De la ponctuation, *H. Nansot*, p. 27, 97, 158. — Notions d'étymologie, *H. Nansot*, p. 226, 275, 345, 411. — Des figures, *H. Nansot*, 476. — Certificat d'aptitude pédagogique, p. 414. — De l'avantage des leçons orales dans l'enseignement de l'histoire, p. 347. — Il sait lire et écrire, *H. Nansot*, p. 547. — Une leçon d'histoire : Montcalm, p. 349. — Les devoirs à l'école primaire, p. 28. — L'enseignement de la lecture au cours préparatoire, élémentaire et moyen, p. 99. — Leçon de choses pour les trois cours, p. 100. — De l'enseignement de la tenue des livres en partie simple, *J. Ahern*, p. 30, 104, 164, 231, 282. — Sciences physiques et naturelles, p. 160, 227, 277, 253, 413, 480, 549. — Comptabilité agricole, *O.-E. Dalairé*, p. 234, 285, 358. — La langue française au cours élémentaire, p. 163. — La notation musicale, p. 167, 229. — Analyse, p. 230, 274, 344, 350, 410, 546. — L'enseignement élémentaire de la littérature au moyen de fables, *J.-B. Côté*, p. 35, 481.

## Documents scolaires

## COMITÉ CATHOLIQUE

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Session d'automne 1902, p. 89.— Session du printemps, p. 603.

## RAPPORTS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, 1901-1902, p. 475, 517.— Rapport de M. le Principal de l'École normale Laval, p. 527.— Rapport de M. le Principal de l'École normale Jacques-Cartier, p. 528.

## LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Honorable M. de La Bruère.*— Discours au couvent d'Hochelaga, p. 24.— Discours aux élèves-institutrices de l'École normale Laval à Québec, p. 13.— Discours aux élèves-instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, p. 17.— Discours à la convention pédagogique de 1902 chez les Dames Ursulines de Québec, p. 51.— Circulaire aux commissions scolaires, p. 225.— Lettre ouverte, p. 634.

## CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Ouverture et programme de la convention de Québec, 1902, p. 49.— Clôture de la convention, p. 57.— Conférence de M. l'abbé *Th.-G. Rouleau*, prêtre : L'Éducation religieuse et l'enseignement du catéchisme à l'école primaire, p. 69.— Conférence de M. *H. Nansot*, professeur : Du besoin d'activité chez les enfants, et des moyens de concilier ce besoin avec les exigences de la discipline, p. 134.— Conférence de M. *C.-J. Magnan* : La rédaction dans les trois cours de l'école primaire, p. 198.— Conférence de M. *O.-E. Dalaire* : De quels moyens dispose l'école primaire pour développer le goût de l'agriculture chez les enfants de la campagne, p. 267.— Conférence de M. *J. Ahern* sur l'arithmétique, p. 335.— Conférence de M. *Prad* : Essai sur la grammaire parlée, p. 470, 546.

## ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

Association des instituteurs de la Circonscription de Montréal.— Réunion du 30 mai 1901, p. 22.— Réunion du 30 janvier 1902, p. 417.— Association des instituteurs de la Circonscription de Québec.— Réunion du 25 janvier 1902, p. 19.— Réunion du 31 mai 1902, p. 154.— Réunion de septembre 1902, p. 416.— Association des institutrices, p. 60, 157, 189, 571.

A L'OFFICIEL, p. 317, 456, 510.

## DISTRIBUTIONS DE PRIX

Distribution de prix au Couvent d'Hochelaga, p. 24.— École normale de Québec : Distribution des prix et liste des diplômes, p. 13.— École normale Jacques-Cartier : Distribution des prix et liste des diplômes, p. 17.

## LE BUREAU CENTRAL

Bureau Central des Examineurs catholiques, sessions de 1902, p. 62.— Liste des diplômés pour enseigner dans les écoles élémentaires, modèles et académiques, p. 77 à 88.— Instructions aux personnes qui se proposent de subir l'examen cette année, p. 530.— Avis aux aspirantes de St-Hyacinthe ; rectification, p. 630.

## LE FONDS DE PENSION

Etat de compte, 1901-1902, p. 533.— Session du mois de décembre 1903, p. 606.

## GRATIFICATIONS AUX INSTITUTEURS

Au Tableau d'honneur, p. 535, 611.

## Enseignement pratique

INSTRUCTION RELIGIEUSE, p. 34, 108, 169, 236, 360, 421, 483, 556, 615.

LANGUE FRANÇAISE.— Grammaire pratique, p. 35, 108, 169, 237, 287, 361, 422, 484, 557, 615.

## ORTHOGRAPHE, ÉLOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉES.— *Explications et exercices.— Cours élémentaire.*— Ma chambre, p. 36.— Le corps ; L'automne, p. 109.— Les poissons, p. 171.— Soyez aimables, p. 109.— Le laboureur et ses enfants, p. 238.— Les instruments aratoires, p. 246.— Le bœuf, p. 243.— La terre, p. 243.— A la cuisine, p. 362.— Accord de l'adjectif, 423.— Le présomptueux, p. 485.— Une bonne action, p. 557.— Les animaux domestiques, p. 616.

DICTÉES :— *Explications et exercices.— Cours moyen :*— Tableau d'intérieur, p. 37.— Les abeilles et les mouches, p. 37.— La maison canadienne, p. 110.— La vache, p. 110.— Aimez-vous les uns les autres, p. 172.— Différentes formes de cristaux de neige, p. 172.— Un trésor précieux, p. 172.— Visite aux malades, p. 238.— Au service de la patrie, p. 239.— La religion, p. 251.— La patrie, p. 251.— La pêche à la baleine, p. 289.— Les saisons spirituelles, p. 289.— Action de la glace sur les roches, p. 290.— Ne quittez pas vos champs, p. 297.— Restons au village, p. 297.— Aspect de l'Acadie après la dispersion de ses habitants, p. 363.— Nous devons aimer nos parents, p. 364.— Respect et honneur au paysan, p. 368.— Avantages de l'agriculture, p. 368.— Nos églises, p. 424.— Le chemin de fer dans la forêt, p. 425.— Les bourgeons, p. 429.— La prière en commun, p. 479.— La famille, p. 479.— Conseils aux jeunes gens, p. 479.— Aujourd'hui, p. 486.— Hier, p. 486.— Soir d'été, p. 486.— Promenade matinale, p. 558.— Mort de saint Louis de Gonzague, p. 559.— Le laboureur, p. 563.— L'ouragan, p. 617.— L'alcool, p. 617.

DICTÉES.— *Explications et exercices.— Cours supérieur.*— La terrasse de Québec, p. 39.— Curieuse manière d'apprécier un homme, p. 40.— Ce qui constitue la vie pour un peuple, p. 112.— Le rôle du médecin dans la société, p. 175.— Les piverts, p. 176.— La messe en plein air, p. 240.— A rusé, rusé et demi, p. 241.— Le site de l'Université Laval, p. 291.— Dans les montagnes, p. 293.— Le petit soulier de l'enfant, p. 293.— Mozart enfant, p. 357.— Œuvre patriotique des séminaires de Québec et de Montréal, p. 365.— Le paratonnerre, p. 366.— La boussole ; Influence catholique du Canada, p. 426.— Saint Vincent de Paul, p. 478.— Nous sommes les plus Canadiens des Canadiens, p. 487.— Portrait physique du Yankee, p. 488.— Ne quittez pas vos champs, p. 491.— La goutte d'eau, p. 491.— Vercingétorix devant César, p. 549.— Sachons lire, p. 560.— Hommage de reconnaissance, p. 561.— Fêtes de la terre, p. 618.— Persévérance dans le travail, p. 618.

## LISTE DES AUTEURS CANADIENS AUXQUELS DES TEXTES DE LEÇONS DE LANGUE FRANÇAISE ONT ÉTÉ EMPRUNTÉS

L'abbé H.-R. Casgrain.— Hon. Thomas Chapais, membre du Conseil de l'Instruction publique.— Mgr L.-A. Paquet.— Hon. Amédée Robitaille, Secrétaire de la province.— Mgr J. C. K. Laflamme.— Mgr O. Mathieu, Recteur de l'Université Laval.— Arthur Buies.— S. G. Mgr Bruchési.— Hubert Larue.— S. G. Mgr Bégin.— R. P. Hamon, S. J.

## RÉDACTION ET COMPOSITION

*Rédaction :* p. 38.— La lampe, p. 111.— Phrases à compléter, p. 172.— Locomotive et chemin de fer, p. 173.— La bonbonnière, p. 173.— Souhaits de bonne année, p. 242.— Souhaits de bonne année à un oncle, p. 242.— Le repos du dimanche, p. 244.— La franchise de Juliette, p. 288.— La linotte et ses petits, p. 291.— L'arbre, p. 298.— Le couvert, p. 363.— Les lunettes de Grand'mère, p. 367.— La bonne humeur, p. 368.— Aimons nos parents, p. 425.— L'amitié dans les amis, p. 428.— Aide-toi, le ciel t'aidera, p. 428.— Un jardin, p. 429.— Comment il faut se lever, p. 485.— Utilité du bois, p. 551.— A la promenade, p. 563.

*Compositions :* Les industries et les commerces de première nécessité, p. 40.— La prévoyance, p. 113.— Le bonheur d'avoir une famille, p. 177.— Lettres de condoléances, p. 294.— L'arrogance punie, p. 489.— Description du printemps, p. 492.— Compliment d'adieu, p. 599.— L'enfant, le papillon, le ruisseau, p. 620.

Vocabulaire et invention, p. 36, 110, 171, 173, 288, 362, 364, 424, 485.

## ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole par les dictées et les exercices grammaticaux, p. 243, 297, 368, 491, 562, 620.

## GÉOGRAPHIE

*Géographie* : Amérique, p. 113. — La Martinique, p. 119. — L'Europe physique, p. 299.

## RÉCITATIONS

*Récitations* : L'enfant malpropre, p. 36. — La maman, p. 38. — Le singe, le chameau et le miroir, p. 41. — L'agneau bêlant, p. 111. — Le clocher du village, p. 113. — La maison d'autrefois, p. 125. — Ceux que j'aime, p. 171. — Le lierre et le rosier, p. 174. — Le papillon et l'abeille, p. 177. — Dieu nous voit, p. 238. — En hiver, p. 239. — Le village, p. 242. — Conseils des champs, p. 244. — Le coq et l'horloge, p. 288. — Les premiers pas de Jésus, p. 290. — Le cochet, le coq et le souriceau, p. 295. — Ce que Dieu a fait de plus beau, p. 295. — La paroisse natale, p. 297. — L'ange gardien, p. 362. — Respect dû à l'autorité, p. 364. — Au coin du feu, p. 365. — Le laboureur, p. 369. — Les bœufs, p. 424. — Travail et oisiveté, p. 426. — Le bon dimanche, p. 427. — Le houx, p. 429. — L'enfant et la noix, p. 485. — L'ange gardien, p. 558. — L'alouette, p. 559. — Prière du serviteur, p. 562. — Une maîtresse de maison, p. 563. — Pas d'école buissonnière, p. 617. — Ne touchez pas aux nids, p. 618. — Sur le Lac St-Jean, p. 621.

## MATHÉMATIQUES

Arithmétique, p. 42, 114, 115, 178, 245, 299, 370, 430, 493, 564, 622.  
Problèmes tirés du traité d'agriculture par les Frères de l'Instruction chrétienne, p. 182, 249, 304, 374, 436, 499, 568, 627.  
Algèbre, p. 47, 117, 249, 305, 375, 437, 500, 628.  
Géométrie, p. 48, 118, 306, 501, 561, 629.

## ANGLAIS

Dictées anglaises, p. 118, 183, 250, 307, 376, 438, 502, 630.

## DIVERS

Les grandes fêtes de Québec, p. 10. — Les religieuses, p. 12. — Chant national, p. 33. — Lettre de S. G. Mgr Bégin au directeur de *L'Enseignement Primaire*, p. 194. — Une ville intéressante, p. 281. — Aimons le Sacré-Cœur, p. 342. — Mozart enfant, p. 357. — Hommages aux Religieuses, p. 386. — Les droits du père et le rôle de l'Etat dans l'enseignement, p. 402. — Noces d'or de M. et de Mme J.-B. Cloutier, p. 450. — Notre langage, *Ernest Gagnon*, p. 463. — Le drapeau national, p. 574. — Le drapeau national ; Notre-Dame du Sacré-Cœur, p. 578. — Une opinion sérieuse, p. 578. — Le drapeau des Canadiens-français, Nemèse Garneau, C. L., p. 587. — Carillon et le Sacré-Cœur, R. P. L. Hudon, S. J., p. 589. — Vers les vacances : compliment d'adieu ; dialogue pour distribution de prix, p. 599 à 603. — Les Frères mineurs, p. 123.

## Le Cabinet de l'Instituteur

La Martinique, p. 119. — Le bilan du XIXe siècle, p. 119. — Le véritable créateur de l'enseignement primaire moderne, p. 185. — La vieille chapelle, p. 186. — Retour de Champlain, p. 310. — Une lettre de M. Léon Gérin, p. 377. — Les derniers jours du Père Marquette, p. 378. — Vieux souvenirs, p. 440, 505, 633. — Souvenir de la fête nationale de 1902, p. 503. — Le saut du Niagara, p. 631.

*Revue mensuelle*, p. 121, 187, 252, 311, 381, 382, 441, 506, 569, 632.

*Lecture en classe* : Je veux faire un sacrifice, p. 184. — L'aumône du petit Vincent, p. 308. — Le petit Vincent, p. 309. — La lecture à haute voix, 327. — L'art de bien lire, p. 329. — L'amour de la terre, p. 369. — La lecture expliquée, p. 400. — Lectures canadiennes, p. 439. — De la lecture à haute voix, p. 457. — Notre langage, p. 463. — Grand-maman, p. 490. — Le devoir et l'intérêt, p. 504.

*Revue scientifique*, p. 317.

*Chronique scolaire*, p. 125, 189, 253, 315, 443, 508, 570, 632.

*Bibliographie*, p. 127, 190, 314, 445, 510, 573, 634.

## HYGIÈNE

La tuberculose pulmonaire à l'école, *J.-G. Paradis*, p. 542, 595.  
L'hygiène à l'école, p. 585, 595.

---



---

### Illustrations

Honorable Amédée Robitaille, p. 1.—Dr Bardy, p. 10.—L'Université Laval, p. 11.— Le Marquis de Montcalm, p. 65.— Une chapelle dans la forêt, p. 103.— Feu L.-H. Bellerose, Inspecteur d'écoles, p. 107.— La Martinique, p. 120.— Jeanne Mance, p. 129.— La part des pauvres, p. 184.— L'ancienne chapelle de Ste-Anne de Beaupré, p. 186.— Monseigneur de Laval, p. 193.— Antoine Gérin-Lajoie, p. 257.— Boston en 1757, p. 281.— Le cochet, le chat et le souriceau, p. 295.— L'aumône, p. 308.— Le Sacré-Cœur, p. 321.— Montcalm, p. 348.— Le squelette, p. 334.— Mozart enfant, p. 357.— Le Père Marquette, p. 379.— Honorable Barthelemy Joliette, p. 386.— Premier couvent des Récollets, p. 440.— Le vieux collège des Jésuites à Québec, p. 440.— Le chevalier de Lévis, p. 450.— Première chapelle de Québec, p. 505.— Premier couvent des Ursulines de Québec, p. 505.— Sir Hippolyte Lafontaine, p. 513.— Louis-Joseph Papineau, p. 577.— Le saut du Niagara, p. 631.— Ancienne église des Ursulines, p. 633.— Le premier séminaire de Québec, p. 633.

---

### REMIS

Faute d'espace, nous avons été obligé de remettre à la prochaine livraison la plus grande partie de la Revue mensuelle et de la Chronique scolaire.

---

### Une tournée de vacances

Partir de Québec par le chemin de fer du *Québec et Lac Saint-Jean* pour Roberval et Chicoutimi, et prendre à cet endroit le bateau du Saguenay pour revenir à Québec : quel délicieux voyage !

• Instituteurs, institutrices, professeurs, élèves, faites cette tournée, elle vous fera oublier les fatigues de l'année scolaire.

Puis, il vous sera donné de traverser de Québec à Chicoutimi, l'immense et belle région que nous avons fait connaître aux enfants dans nos *Leçons de colonisation*.

---

### Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean

Le et après mercredi, le 1 avril 1903, les trains express partiront du Terminus, rue St-André Jetée Louise, Québec, et y arriveront comme suit :

DÉPART DE QUÉBEC.—8.05 a. m.—Tous les jours excepté le samedi et le dimanche, pour Roberval, Chicoutimi et les stations intermédiaires.

8.05 a. m.—Pour Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, le samedi seulement.

1.45 p. m.—Pour St-Raymond, dimanche seulement.

5.20 p. m.—Tous les jours, excepté le dimanche, pour St-Raymond et les stations intermédiaires.

7.30 p. m.—Le samedi seulement, pour Roberval et Chicoutimi (avec char dortoir pour Chicoutimi.)

ARRIVÉE À QUÉBEC.—7.00 a. m.—Le lundi seulement de Chicoutimi et Roberval.

9.00 a. m.—Tous les jours, excepté le dimanche, de St-Raymond et les stations intermédiaires.

7.40 p. m.—Tous les jours, excepté le dimanche et le lundi, de Chicoutimi et Roberval.

7.40 p. m.—(Grand Nord) tous les jours, excepté le dimanche, de Hawkesbury, Chutes Shawinigan, Grand'Mère et les stations intermédiaires, Rivière à Pierre, St-Raymond, Lac St-Joseph, Indian Lorette, etc.

9.15 p. m.—De St-Raymond (laissant à 7.50 p. m.) dimanche seulement.

Les sièges et lits dans les chars parloirs et dortoirs se réservent au bureau de F.-S. Stocking, rue St Louis, Québec.

ALEX. HARDY,  
Agent Gén. F. et P.

J.-G. SCOTT,  
Gérant-Général.